

LE MUSÉON

REVUE D'ÉTUDES ORIENTALES
TIJDSCHRIFT VOOR ORIENTALISME

FONDÉ EN 1881 PAR

GESTICHT IN 1881 DOOR

CH. DE HARLEZ

SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LA FONDATION UNIVERSITAIRE
UITGEGEVEN MET STEUN VAN DE REGERING EN VAN DE UNIVERSITAIRE STICHTING

LXX

LOUVAIN

1957

LEUVEN

UN MORCEAU GREC INÉDIT
DES VIES DE PACHÔME
APPARIÉ A UN TEXTE D'ÉVAGRE EN PARTIE INCONNU

Il y a quatre ou cinq ans, l'exploration des mss grecs de l'*Histoire lausiaque* (= HL) que je poursuis dans l'espoir d'éclaircir les recensions syriaques (dont je prépare une édition, à paraître dans le CSCO), me faisait rencontrer dans le Vatic. gr. 2091, fol. 9^r b-10^r b, une pièce dont le contenu et la langue méritent attention. Insérée dans la trame de HL ch. 7 (Nitriotes) à l'endroit où l'auteur rapporte qu'Arsisios le Nitriote avait connu Pachôme le Tabennésoïte, dont lui-même, ajoute-t-il, parlera plus loin, elle comprend deux parties : un épisode de l'histoire de Pachôme (I), puis, en guise de parallèle à la doctrine qui s'en dégage, une citation empruntée, dit le texte, au *Monachos d'Évagre* (II). Or, l'épisode pachomien est absent tant des *Vitae graecae* publiées par les Bollandistes¹ que des Vies coptes bohaïriques et sahidiques éditées et traduites par L. Th. Lefort²; quant à la citation d'Évagre, elle figure, mais dans un texte sensiblement plus court, dans le *Practicus I*, 16 (PG 40, 1225 B).

Le morceau aurait-il d'autres témoins? Comme je lui en ai cherché en vain dans de nombreux manuscrits, je crois pouvoir le publier et le discuter sans plus attendre.

••

Butler avait mentionné comme suit le Vatic. 2091 sous le n° 19 de sa liste des mss de HL : « *Vatican, graec. 2091, XII/XIII* (entire

¹ *Sancti Pachomii Vitae graecae*. Edididerunt Hagiographi bollandiani ex recensione F. HALKEN, S.J. (*Subsidia hagiographica*, 19). Bruxelles, 1932.

² L. Th. LEFORT, *S. Pachomii vita bohairice scripta* (CSCO 89 / Copt.7), Louvain, 1925 (= VB); *S. Pachomii vita sahidice scripta* (CSCO 99 et 100 / Copt.9 et 10), Louvain, 1933-1934 (= VS); *Les vies coptes de S. Pachôme et de ses premiers successeurs. Traduction française* (Bibliothèque du Muséon, vol. 16), Louvain, 1943 (= VC).

codex)³. Je dispose d'agrandissements faits d'après un microfilm. Le ms., sur parchemin, compte 71 fol. à deux colonnes de 36 lignes et est mutilé *in fine*; l'écriture est une minuscule droite, inélégante mais régulière. Contrairement à l'indication de Butler, HL cesse au fol. 69^o b, le reste formant le début d'une pièce de caractère apophthegmatique intitulée 'Αποφθέγματα ἡτοι πράξεις ἀγίων γερόντων⁴; les caractéristiques de l'écriture permettraient de remonter la date d'un siècle. À ces données des photographies, j'ai l'avantage de pouvoir ajouter celles-ci, que me communique très obligeamment mon collègue G. Garitte, qui s'est naguère intéressé à la paléographie des mss italo-grecs de la Vaticane, dont le nôtre est un spécimen. Des constatations faites par mon collègue, il ressort à l'évidence que le Vatic. 2091 est de la même main que la seconde des quatre parties dont se compose le Vatic. gr. 2000 (fol. 155-204)⁵; or, d'après le cophélon du fol. 204^o b, cette seconde partie fut achevée d'écrire « par Pachôme, prêtre, aux frais de notre père spirituel Barthélemy, hiéromoine [Barthélémy de Siméri, fondateur de l'abbaye du Patir à Rossano en Calabre], l'année 6610, 10^{me} indiction, 26 juin, à la 6^{me} heure », c'est-à-dire en 1102. La date du Vatic. 2091 est donc certaine⁶. Son origine italo-grecque, qui ne l'est pas moins, confère à ce morceau interposé dans HL une autorité externe déjà considérable; si l'on se rappelle, en effet, que le témoin principal de la *Vita prima* de Pachôme et de la *Lettre d'Ammon* est le Florent. XI, 9, qui fut copié en 1020/21 au monastère d'Aapiro en Italie méridionale⁷, on conclura que les monastères italo-grecs disposaient, sur

³ C. BUTLER, *The Lausiac History of Palladius* (Texts and Studies, VI, II, xv, Cambridge, 1904 (= BUTLER).

⁴ Cela, et le fait que Butler ne dit mot de la pièce que nous éditons, est une preuve entre beaucoup qu'il n'a pris qu'un contact sommaire avec la grande majorité des mss HL qu'il n'utilisa pas pour éditer le texte G. Cela se comprend, mais il y aurait danger à l'ignorer. Voir aussi R. DRAGUET, *Butler et sa Lausiac History face à un ms. de l'édition, le Wake 67*, dans *Le Muséon*, 1959, t. LXIII, p. 205-230; *Butleriana, Une mauvaise cause et son malchanceux avocat*, dans *Le Muséon*, 1955, t. LXVIII, p. 239-258.

⁵ Comparer nos planches à celle qui reproduit les fol. 158^o et 204^o du Vatic. gr. 2000 dans K. et S. LANE, *Dated Greek Minuscule Mss to the year 1200*, t. VIII, p. 551. Boston, 1937.

⁶ Celle que propose Butler s'autorise sans doute de P. BATIFFOL, *L'abbaye de Rossano* (Paris, 1891), p. 100: « Le Vatic. 2091... est du XIII^o s. »

⁷ LÉPORT, VC, p. xxxviii et li.

les origines du cénobitisme pachômien, de traditions documentaires qui s'étaient perdues ailleurs.

Butler a rangé le Vatic. 2091 parmi les mss B de HL, entendant sous ce symbole « the *Textus Receptus*, the text found in all Greek editions hitherto printed », et plus loin, dans la table qui esquisse le classement des mss B, il le situe dans le même groupe que trois autres : les cod. 20 (Venise, Nanius 42, X^o s.), 21 (Venise, Bessarion 345, XV^o s.) et 22 (Vatic. gr. 863, A.D. 1301)⁸. Ces précisions appellent de substantiels correctifs. D'abord, les différences existant entre les mss B sont telles qu'il faut étiqueter B un ms. HL revient somme toute simplement à dire qu'il n'est pas un ms. G (type édité par Butler); on se tromperait en tout cas gravement sur le Vatic. 2091 en se le représentant comme conforme aux « Greek editions hitherto printed » : Meursius⁹, par exemple, et PG 34¹⁰ sont des espèces particulières du genre B, et le Vaticanus en est une autre. Ensuite, que penser de l'assimilation du Vatic. 2091 aux cod. 20, 21 et 22? Elle se justifie d'un certain point de vue, en considérant qu'ils ont des leçons en commun, mais ce critère est très insuffisant. D'abord le 22 est un de ces mss qui fusionnent HL avec l'*Historia monachorum in Aegypto* (= HMA)¹¹, — et encore le fait-il d'une certaine façon, différente de celles qui s'observent en d'autres mss, — alors que le Vatic. 2091 et les cod. 20 et 21 ne fusionnent pas HL avec HMA. Ensuite, même si, pour ce motif de non-fusionnement, on écartait le cod. 22, on ne serait pas encore autorisé à grouper ensemble Vatic. 2091, cod. 20 et cod. 21 : s'il est exact, en effet, que 20 et 21 se recouvrent presque entièrement (pour la raison, fortuite, que 21 est une copie immédiate de 20), le Vatic. 2091 a développé son texte indépendamment de celui du cod. 20.

Il était utile d'écartier les méprises auxquelles pouvaient donner lieu les indications livrées par Butler sur le Vatic. 2091. Cela fait, il nous suffira, sans entrer dans le problème ardu du classement d'ensemble des témoins B du texte de Pallade, de classer sommairement

⁸ BUTLER, II, xviii et xxiii.

⁹ *Palladii episcopi Helenopolos Historia lausiacæ*. Iohannes Meursius primus grecæ nunc vulgavit et notas adiecit. Leiden, 1616.

¹⁰ Paris, 1860. D'ailleurs un texte composite (cf. BUTLER, II, xxv).

¹¹ Nous la lisons dans E. PREUENSCHE, *Palladius und Rufius. Ein Beitrag zur Quellenkunde des ältesten Mönchtums. Texte und Untersuchungen*, Giessen, 1897. D'autres textes grecs, et des versions, sont infidèles.

ment notre ms. en tant que ms. de HL. Quant au contenu, il présente HL non fusionné avec HMA ; sauf une lacune d'un folio qui a laissé tomber, après le fol. 51, la fin de HL 45 (Phileremos) et le début de HL 46 (Mélanie Ancienne 1^o), l'œuvre y est complète, en 71 chapitres, avec la Lettre à Lausus en tête et l'épilogue en finale ; les chapitres se succèdent dans l'ordre que Butler a artificiellement imposé à son édition du texte G. Quant au texte, ce n'est pas le G de Butler, mais une des formes de B, texte dit métaphrastique et qui l'est en effet, bien qu'il soit à l'occasion témoin de leçons plus autorisées que celles des mss G.

**

Notre morceau est interpolé en pleine phrase dans la finale de HL 7, en la façon que fait apparaître le tableau ci-après :

BUTLER, p. 26	MEURSIUS, p. 22 et PG 34, 1020 D	VATIC. 2091 9 ^o b - 10 ^o b
Οὐτὸς ἔλεγε καὶ Πα- χύμων εἰδέναι τὸν Τα- βετηριώτην ἀνδρα προ- φήτην ἀρχιμανδρίτην ἀν- δρῶν τριωχαλίων,	Ἐλεγεν δὲ οὗτος καὶ Παχύμων εἰδέναι τὸν Ταβετηριώτην ἀνδρα προφήτικὸν Χάρισμα ἔσχοκότα ἀρχιμανδρίτην γεγονότα ἀνδρῶν τριω- χαλίων,	Ἐλεγεν δὲ οὗτος καὶ Παχύμων εἰδέναι τὸν Ταβετηριώτην ἀνδρα προφήτικὸν Χάρισμα ἔσχοκότα ἀρχιμανδρίτην γεγονότα ἀνδρῶν τριω- χαλίων.

περὶ οὐδὲ ἐς ὑστερον διηγήσομαι.	περὶ οὐδὲ εἰς ὑστερον τὰς ἀρετὰς διηγήσομαι.	περὶ οὐδὲ εἰς ὑστερον τὰς ἀρετὰς διηγήσομαι.
-------------------------------------	---	---

L'insertion est sans apprêt, puisque l'incipit n'a même pas modifié *μοναστηρίῳ τούτῳ* en *μοναστηρίῳ αὐτῷ*, qui est assuré à peu de frais une suture impeccable. Le raccord 3, plus artificieusement bâti, se contente pourtant de doubler la finale de HL 7 : il reprend les mots *προφήτικὸν χάρισμα ἔσχοκότα* qui avaient été omis dans la finale originale de HL, et, en remplaçant par un audacieux *οἶδα* l'égal le *ἔλεγεν* de l'œuvre de la même finale, il crée une continuité de plan personnel avec le *φ καὶ σωτῆρα* du raccord 1 qui introduit la citation du *Practicus*.

Le caractère très différent des deux parties du morceau nous engage à les traiter séparément. Dans chaque section le texte précède en orthographe normalisée ; l'appareil est réduit à l'indispensable.

I. L'ÉPISODE PACHÔMIEN

1. Τῷ μοναστηρίῳ τούτῳ γέγονεν τοιοῦτον πράγμα. τῷν 1^o καὶ ἀδελφῶν τῶν τὰς ἔβδομάδας ποιούντων εἰς τὴν ὑπηρεσίαν, ἐγένετο δύο τυνάς εἰς ἀλλήλους ἀντιμαχίαν¹ ἔχαν· ὁ δὲ εἰς ὑπερ-ζένα τῷ θυμῷ ἐτυφεν τὸν πληρῶν ὁ δὲ κρονούθεις μὴ βαστάσας ἀντέκρουσεν τὴν αὐτήν.
2. Τούτων δὲ γενομένων κατὰ ἀλλήλους ἐγένετο πράγμα τῷ μακαρίῳ Παχούμῳ τῷ ἀρχιμανδρίτῃ ὁ δὲ ἀκούσας, καλέσας αὐτοὺς ἐπὶ πάσης τῆς ἀδελφότητος καὶ ἐπερα-τήσας ὅμολογήσαται τὰ πταίσματα αὐτῶν, τὸν μὲν προπτεῖν κρούσαντα ἐξέβαλεν ἐπὶ τὴν μονῆς, τὸν δὲ ἐτερον ἀδύοριστον ἔβδο-μάδα, λέγων· διὰ τί, φησίν, λαβὼν τὴν πληγὴν οὐκ ἐκράτησας σπεντού, ἀλλὰ ἀνταπόδομα ἀνταπέδωμας τῷ ποιῆσατι σοι κακός;
3. Τοῦ δὲ πρώτου ἐκβλητοκρέμονος ἀπὸ τοῦ μοναστηρίου, ἔστι γέρων ὄντος Γιωτίθεος, δύτας κατὰ τὸ δύναμα γινώσκειν θεοῦ, ὅγδοκοστὸν λοιπὸν ἄγων ἔτος, / ἐκράξεν ἐπὶ μέσῳ τῆς ἀδελφότητος, 15 τοις, λέγων· κάγα, ἀδελφοί, ἀμαρτωλοί είμι καὶ ὑπάγω μετ' αὐτούς τούς· εἴ τις οὖν ἔχει ἀμαρτίας, παραμένη ἐπτάθι· καὶ ὑμοιο-μαδὸν ἄπαν τὸ πλῆθος τῆς ἀδελφότητος ἡκολούθησαν τῷ γέροντι λέγοντες· καὶ ἡμεῖς ἀμαρτωλοί ἔσμει, ἐρχόμεθα σὺν ἡμῖν.
4. Τούτων δὲ ὁ μακαρίος Παχούμιος πάντας ἔξιότας, δραμῶν ἔμπροσθεν αὐτῶν καὶ ρύθμος ἑαυτὸν ἐπὶ πρόσωπον ἐπὶ τῆς θύρας, 20 καὶ γῆν καταπασάμενος ἐπὶ τῆς κεφαλῆς, σωτήρων γένετο παρὰ πάντων· οἱ δὲ παρακαλέσαντες αὐτὸν ἀνέστρησαν, καὶ εἰσε-

¹ Ms. ἀντιμαχίαν, corr., par la même main (†), en ἀντιμαχίαν

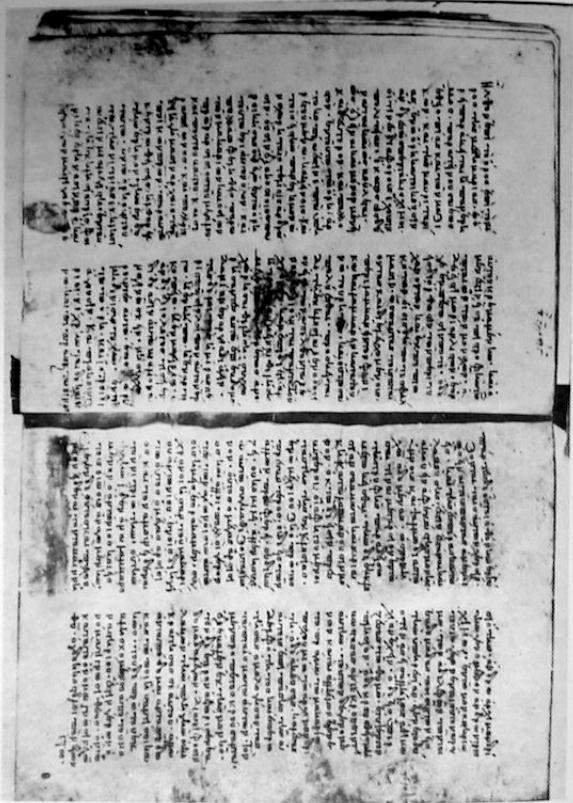
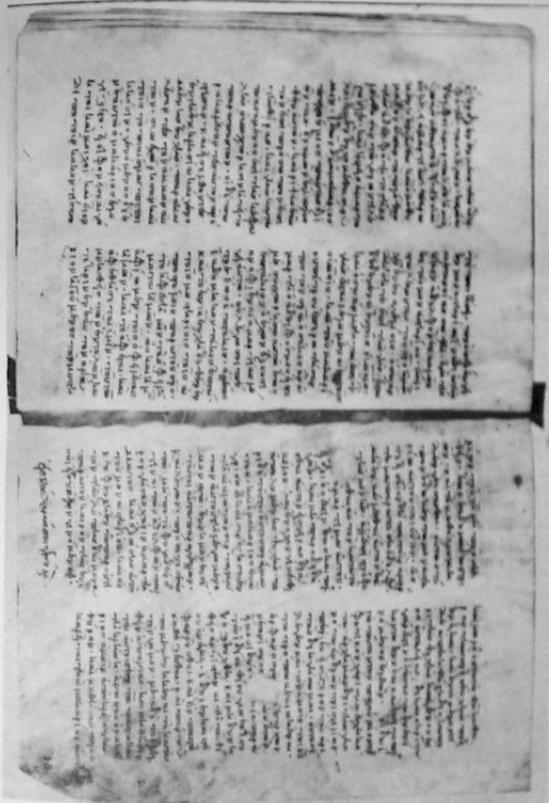
θόντες ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ γενομένης εὐχῆς, παρακαλέσαντες τὸν ἀδβάν αὐτῶν, συνεχόρησαν καὶ τοῖς τὸ πταῖσμα πεποιηκόσιν.

5. Γενόμενος δὲ ἐν ἑαυτῷ ὁ μακάριος ἐλογίζετο· εἰ οἱ φονεῖς καὶ ²⁰ _b γόρτας καὶ μοιχοὶ καὶ οἰον δῆποτ' οὐν κακόν τίς πο/τε ποιήσῃ προσφέντες ἐν μοναστηρίῳ ἵνα διὰ τῆς μετανοίας σωθῆ, ἐγὼ τίς ήμην ² ἀδελφὸν ἐκβαλὼν ἐκ τοῦ μοναστηρίου, μάλιστα λέγοντος τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Χριστοῦ ἐν εὐαγγελίοις· διτα ἀν δῆστρη ἐπὶ ³⁰ τῆς γῆς ἔσται δεδεμένη ἐν τοῖς οὐρανοῖς, καὶ ὅσα ἀν λύστρη ἐπὶ τῆς γῆς ἔσται λελυμένα ἐν τοῖς οὐρανοῖς ³, καὶ τοῦ μακαρίου Πέτρου ἐπεροτήσαντο τὸν Σωτῆρος δότακις ἀν ἀμάρτη ὁ ἀδελφός μου εἰς ἐμὲ συγχωρῆσω αὐτῷ, ἔτος ἐπτάκις ⁴; ὁ ἔχων ἔξουσίαν ἀφίειν ἀμαρτίας ⁵ λέγει αὐτῷ· οὐδέγου σοι, Πέτρε, ἔως ἐπτάκις, ³⁵ ἀλλ' ἔως ἐβδομηκοντάκις ἐπτά ⁶, καὶ τὸ ἐν τῇ εὐχῇ δοθὲν ἐν τοῖς μυστηρίοις τοῖς ἀποστόλοις παρὰ τοῦ Σωτῆρος, το· ἀφεις ἡμῖν τὰ ὄφειλήματα ἡμῶν, ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφίομεν τοῖς ὄφειλέταις ἡμῶν ⁷, καὶ τό· ἀφετε καὶ ἀφεθήσεται ὑμῖν ⁸. 6. Τούτων μηγ-¹⁰ σθεῖς τῶν ἐντολῶν, κατέκρινεν ἑαυτὸν ἀνάξιον ἡγούμενος τῶν ⁴⁰ μυστηρίων τοῦ Χριστοῦ μὴ προσελθεῖν ἔως ἐβδομάδων τριῶν καὶ τὸ καθόλου μηδὲν γενύσασθαι. Οὕτος τύπον ἔδωκεν τῷ μοναστηρίῳ αὐτοῦ τοιούτον διστέ εἰς οἰον δῆποτ' οὐν ἀμάρτημα παραπέση ἀδελφός, μὴ ἐκβάλλεσθαι αὐτὸν ἐκ τῆς μονῆς, ἀλλ' ἐπιστρέφεσθαι αὐτὸν κατὰ τὸ ἀμάρτημα αὐτοῦ, εἰ ἀξιός ἔστω ⁴⁵ ἔως καὶ πληγῶν, καὶ μὴ παραδίδοσθαι αὐτὸν εἰς χείρας διαβόλου καὶ ἔνοχον γίνεσθαι ἀπολλυμένης ψυχῆς.

2 Ms. ἡμιν 3 Matth. 18, 18 4 Matth. 18, 21 5 Matth. 9, 6 6 Matth. 18, 22 7 Matth. 6, 12 8 Cfr. Luc 6, 37.

A. En quête du contexte historique

Rien d'aussi peu artificiel que cette histoire! En un style direct et si chargé d'émotion qu'on la dirait toute proche des faits, elle conte une aventure dont Pachôme, chef de communauté, fut un instant la victime pour en recueillir aussitôt une grande leçon. En six phases rapides, nous sommes menés, ou plutôt c'est Pachôme, à une conclusion qui marquera désormais le gouvernement de la communauté. 1. Pendant le travail, un hebdomadier a gifflé son compagnon, lequel lui a rendu le soufflet. 2. Pachôme, en son rôle de juge dans l'assemblée des frères, chasse le brutal du couvent et ne fait grâce à l'autre qu'en l'« excommuniant » pour une semai-

Vatic. gr. 2091, 8 v^o - 9 r^oVatic. gr. 2091, 9 v^o - 10 r^o

ne. 3. Mais voici qu'un moine octogénaire élève la voix : pécheur moi-même comme l'expulsé, dit-il calmement, je quitterai le couvent en sa compagnie ; que ceux qui n'ont pas péché restent avec Pachôme ! Et tous de prendre la porte. 4. Ce drame rapide a bouleversé Pachôme, alerté sa conscience : il se jette soudain à terre, à même le seuil que les frères veulent franchir pour toujours ; se couvrant la tête de poussière, il supplie qu'on lui pardonne... Après une prière, une réconciliation générale intervient à l'*ekklésia*. 5. L'émotion est calmée, mais non pas celle de Pachôme. Car il songe en ses pensées : le couvent n'est-il pas le port où les assassins, les magiciens, les adultères et les chenapans de toute sorte trouvent le salut par la pénitence ? Qui donc suis-je, se dit-il, pour chasser un frère de son asile ? D'autant que se déversent en cascade à son souvenir les textes de l'Écriture où le Christ a prescrit un pardon sans limite. 6. De ces évidences qui l'accablent, Pachôme tire promptement les conclusions. Il s'inflige à lui-même une « excommunication » de trois semaines, sans nourriture aucune. Il prend, surtout, une décision qui réglera la vie en son couvent : désormais, au lieu de mettre dehors les délinquants, ce qui les laisse à eux-mêmes et donc aux mains du diable, on s'appliquera à les détourner de leur péché, eussent-ils mérité des coups ; ainsi ceux qui sont responsables des âmes ne se rendront-ils pas coupables eux-mêmes d'en avoir laissé se perdre une seule.

Comparée aux données les plus autorisées des Vies coptes, cette histoire fait une forte impression d'authenticité. Le Pachôme qui y paraît est bien la personnalité attachante que les Vies ont décrite, l'homme droit, sincère avec lui-même comme il l'est avec les autres, passionné non pas seulement de faire le bien, mais, chose combien plus malaisée, d'acquérir par l'expérience, dans une absence totale d'amour-propre, la vraie façon de le faire, dans le respect du prochain. Impression, aussi, de primitif : un récit qui n'éprouve aucune gêne à mettre en scène un Pachôme repris par un ancien et près d'être lâché par l'ensemble de sa communauté nous situe à une couche de la tradition littéraire qui n'obéit pas encore aux convenances de l'hagiographie. Le décalage est sensible, par rapport au Παχόμιον ἄνδρα προφήτην (G), ἄνδρα προφητικὸν χάρισμα ἔσχηκότα (B), ces formules de HL que les hasards de la compilation font voisiner avec notre pièce ; l'ange non plus, qui remettra de par

Dieu à Pachôme, gravée sur une tablette d'airain, la règle toute faite du cénobitisme¹², ne lui est pas encore apparue : Pachôme apprend à ses dépons.

Les débris qui nous sont parvenus du dossier pachômien dans la grande pitié de la littérature copte ne permettent que des vues très fragmentaires sur le chemin spirituel parcouru par Pachôme, sur l'histoire de la congrégation qu'il fonda et sur l'élaboration progressive des règlements qu'il lui imposa. Il nous en reste pourtant assez pour fixer la chronologie relative de l'épisode qu'atteste notre morceau.

Pachôme figure certes ici comme *ἀρχιμανδρίτης* et *ἀββᾶς* de ses frères, mais son personnage de chef en est toujours à ce stade très primitif où l'autorité ne dérive pas seulement de la fonction et moins encore du titre : on la concède à la valeur personnelle du chef, on la lui mesure à la qualité de ses actes, jugés eux-mêmes selon la conscience des meilleurs du groupe. Rien ne suggère que la création de Pachôme ait atteint le stade de la *Koinonia*, congrégation de plusieurs monastères ; le texte dit même explicitement que c'est à son monastère, au singulier, que Pachôme donne la nouvelle règle ; sur ce point aussi notre texte reste bien en deçà du Pachôme *ἀρχιμανδρίτην γεγονότα ἀνδρῶν τριτοχιτῶν*¹³ et des *πλείστα μοναστήρια* qui règlent leur observance sur les constitutions de la congrégation¹⁴.

Le comportement des frères fournit un second point de repère. Les documents sahidiques les plus anciens sont témoins d'une période où les efforts de Pachôme se heurtent à l'indiscipline, à l'insolence et à la grossièreté¹⁵, au point qu'il se résout à liquider sa première

12 Voir HL, ch. 32 ; texte G dans BUTLER, II, p. 88, l. 4 s.

13 Voir HL, ch. 7 ; texte G dans BUTLER, p. 26, l. 18.

14 Voir HL, ch. 32 ; texte G dans BUTLER, p. 93, l. 7 ; LEFORT, VC, Index, p. 424, sous Fondation des monastères.

15 LEFORT, VS, p. 3-7. Quelques passages, traduits dans R. DRAGUET, *Les Pères du désert*, Paris, 1949 : « Mais leur cœur à eux n'était pas tourné sincèrement vers le Seigneur ; en voyant son humilité et sa condescendance, ils le traitaient de haut et avec un souverain sans-gêne, et, à tout propos, s'il lui arrivait de prendre une décision pour le règlement de leurs affaires, ils lui répliquaient en face et l'insultaient, disant qu'ils ne lui obéiraient pas » (p. 92). Suit l'histoire de l'âne, dont Pachôme, au retour de la moisson, doit prendre sur son dos la charge, cependant que ses moines courrent après la bête en s'esclafant. Voir, dans un autre document (*ibid.*, p. 96), le sabotage systématique du

communauté¹⁶. Les Tabennésiotes de notre récit sont vraisemblablement les nouveaux éléments auxquels le fondateur persévérant a fait appel après son premier échec. Ils sont en tous cas autrement policiés : plus d'insultes ni d'insolences ; si l'abbé est vertement repris, on s'empressera de le relever de sa position d'humiliation et de l'encourager, la communauté étant apparemment satisfaite que l'affaire ait pu trouver une issue acceptable pour tous.

La mesure nouvelle enfin que prend Pachôme nous ménage un troisième test. Si fragmentaires soient-elles, les Vies coptes laissent apercevoir que le Pachôme fondateur du cénobitisme s'est en un sens cherché constamment jusqu'au bout. A la lumière permanente de l'intuition qu'il avait expérimentée le jour où, alors qu'il s'angoissait à chercher la volonté de Dieu, un être de lumière lui avait appris que « la volonté de Dieu, c'est de se mettre au service des hommes pour les inviter à aller à lui »¹⁷, il rechercha jusqu'au bout de sa carrière la volonté divine sans raideur ni fanatisme, combinant plutôt en chaque rencontre, en vrai *diakritikos* qu'il était, les principes avec son expérience croissante de lui-même et des autres, pour orienter son action vers les solutions réclamées par la vie.

Le problème de la présence d'éléments de second et de troisième choix dans la communauté, — les « pécheurs », — fut un des problèmes qui ne cessèrent de le préoccuper. La tradition tendit à retenir du patriarche des cénobites l'image d'un homme doux et patient. Avant, toutefois, qu'elle ne se cristallisât en une formule sommaire, Horsière, le troisième successeur de Pachôme à la tête de la *Koinonia*, eut un jour l'occasion de faire les distinctions nécessaires, alors qu'il se rendait en barque à Alexandrie avec un certain Faustus. « J'ai appris, disait celui-ci, que Pachôme ne se mettait jamais en colère... » Et Horsière de répartir : « Il était doux avec quiconque l'accostait... Il montrait plus de douceur envers les

règlement : « Ce discours fini, ils se regardèrent l'un l'autre avec des moqueries et des rires. Qu'a-t-il donc encore aujourd'hui, Pachôme, disaient-ils, avec ce langage tranchant ! Car nous ne lui obéirons jamais, s'il prend ce ton tranchant. Et ils le laissèrent, comme s'ils n'avaient cure de lui... Ils mettaient leur confiance dans la vigueur de leur chair ! Car c'étaient de solides guerriers... En suite de quoi, alors que, jusque-là, ils s'amusaient un à un quand en les appelaient à la prière, il n'en vint cette fois aucun, car ils s'étaient donné le mot : Faisons ainsi, pour voir ce qu'il va faire. »

16 LEFORT, VC, p. 68.

17 LEFORT, VC, p. 60 s. ; R. DRAGUET, *ibid.* cité, p. 88.

pécheurs... Mais si un de ses fils tombait en de mauvaises pratiques, après l'avoir gourmandé il lui enlevait l'habit monastique et il l'expulsait d'entre les frères.»¹⁸ L'euphémisme est transparent : les pratiques mauvaises sont le genre d'entretien secret qu'il arrivait à des moines d'avoir, avec de jeunes garçons, dans les buissons des bords du Nil. L'expulsion était donc pour les cas graves ; elle ne frappait que les scandaleux et que s'ils étaient incorrigibles. Témoin le sort que fit Pachôme à certain Alexandre, qui était retombé dans le vice après neuf années de constantes ascèses¹⁹. Encore est-il que, dans un cas analogue, Pachôme garda un pareil individu jusqu'à sa mort, au point que l'on s'interrogea : « Comment le supporta-t-il jusqu'à sa mort en pareil état de péché, nous l'ignorons.»²⁰ Ce cas des scandaleux récidivistes excepté, Pachôme use donc d'indulgence : il n'expulse personne, et il en agit ainsi, notons-le, précisément dans l'esprit qui inspire le nouveau règlement dont parle notre morceau : pour éviter la perte d'une âme. « Il déployait beaucoup de zèle, disent les Vies, pour que, dans le cas où l'un se détournait de lui, personne après lui ne réussit plus à le ramener à l'œuvre de Dieu... Il visait à ce qu'aucun ne lui échappât sans qu'il l'eût sauvé, lui, alors qu'un autre l'aurait sauvé.»²¹ Mais cette méthode d'indulgence tranche sur la sévérité du Pachôme des débuts : après le sabotage du règlement, « enhardi par l'Esprit Saint », il avait saisi un verrou de porte et chassé tout son monde hors de l'enceinte du couvent.

Les textes sont donc témoins d'une évolution de Pachôme touchant l'attitude à observer vis-à-vis des pécheurs. L'intérêt historique de notre morceau consiste à être témoin des deux solutions, et du passage de la première à la seconde. Pour une simple gifflle, Pachôme première manière expulse un moine du couvent ; réflexion faite sous la pression de la communauté, il s'arrête au *tupos* qu'en a vu, celui du Pachôme seconde manière. Et le texte, qui nous fait assister à la transition, nous fait en même temps connaître les circonstances et le pourquoi du changement, qui sera définitif.

Cet ensemble d'indices classe l'épisode du Vatie. 2091 dans la période des débuts de Pachôme, à un moment de peu postérieur à la

¹⁸ LEFORT, VC, p. 396.

¹⁹ LEFORT, VC, p. 185.

²⁰ LEFORT, VC, p. 156 s.

²¹ LEFORT, VC, p. 70.

liquidation de la première communauté, — disons donc dans les débuts du second essai, qui devait être le bon.

B. La langue du morceau : questions de méthode

Dossier grec pachômien, dossier copte : auquel des deux reconnaître la priorité ? La réponse à donner est capitale pour l'historien de Pachôme. En 1932, dans la préface des *Vitae græcae*, les Bollandistes écrivaient, par la plume, de P. Peeters : La « première Vie de Pachôme fut certainement rédigée en grec. La discussion est présentement close, et il y a peu d'apparence qu'elle soit jamais rouverte autrement que par des chicanes négligeables.»²² Les chicanes, non négligeables, viennent des Vies sahidiques dont L. Th. Lefort, c'était notable, corrigeait alors les épreuves. L'inspection du sahidiqne l'avait persuadé que « nos plus vieux documents copiés se présentent comme totalement indépendants du dossier en langue græque », que toutes les pièces connues du dossier grec « sont à classer comme remaniements littéraires»²³, y compris la fameuse *Vita prima*, qui lui apparaissait comme « un assemblage ou centon dont les pièces et morceaux sont empruntés à des documents grecs et coptes déjà rédigés»²⁴. P. Peeters se rangea plus tard discrètement à cet avis, et, avec son autorité coutumière, il reléguera dans les oubliettes de l'historiographie ceux qui (il écrit : *en*) s'étaient obstinés, dit-il, avant les travaux de Lefort, à raccorder de gré ou de force à la tradition græque les fragments de témoignages dépareillés dont se composait jusqu'alors le dossier du cénobitisme primitif²⁵.

C'est surtout en invoquant des arguments de critique historique et littéraire que L. Th. Lefort défendait la priorité du copte, et c'est en restant sur le même terrain que P. Peeters ajoutait que, grâce à la mosaïque fort mutilée des textes sahidiques reconstituée par

²² *Vitae græcae*, p. 90*.

²³ LEFORT, VC, p. xii.

²⁴ LEFORT, VC, p. 1. Ce texte ne fut écrit qu'en 1943 ; dès 1925 cependant, M. Lefort avait dit sa conviction que « la recension de Florence, comme celle de Patmos d'ailleurs », — savoir la *Vita prima*, — « sont des compilations dont l'importance repose sur la valeur des sources anciennes utilisées » (*Revue d'histoire ecclésiastique*, 1925, t. XXI, p. 103).

²⁵ P. PEETERS, *Orient et Byzance. Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine*, p. 46. Bruxelles, 1950.

Lefort, « on entrevoyait suffisamment le dessin original de la tradition qui a été plus tard arrangée et stylisée par nos textes littéraires »²⁶. Il va de soi, cependant, que la langue du dossier grec pachomien, cette langue où Tillemont, déjà, sentait « beaucoup d'obscurité, pour ne pas dire de barbarie »²⁷, avait son témoignage à donner dans pareil procès. Lefort ne manqua pas de le solliciter, et il fit, touchant le grec de la *Vita prima*, une série d'observations d'où il concluait que « le rédacteur de G¹ [la *Vita prima*] est un copte n'ayant qu'une médiocre connaissance du grec »; il se défendit pourtant de donner à son analyse autre chose que le caractère d'une « ébauche qui, disait-il, devrait naturellement être poussée à fond »²⁸. Jusqu'à présent, on n'a pas encore scruté systématiquement de ce point de vue le grec de la *Vita prima*. Tel est le cadre dans lequel vient se placer le problème de la langue de notre épisode.

De la *Vita prima*, cet épisode est absent. Ce qui n'a rien d'étonnant, puisque G¹, dont on ne comprend vraiment pas qu'on ait pu le tenir si longtemps pour primitif, passe religieusement sous silence la période des difficultés de Pachôme dont témoigne FP (désignons désormais sous ce sigle notre fragment), d'accord avec les Vies coptes²⁹. Peut-être, d'ailleurs, cette exclusion en a-t-elle mieux préservé la teneur linguistique originelle. La langue du morceau mérite en tous cas un examen attentif. Elle met fréquemment l'helléniste en arrêt; le coptisant, lui, est frappé par deux sortes de faits : 1. Les tournures grecques异常 reflètent, parfois matériellement, des façons de dire propres au copte; 2. le texte biblique ne s'écarte de la bible grecque que pour rejoindre la teneur de la bible copte.

Ces faits doivent être mis en lumière. Auparavant, cependant, définissons, à l'intention surtout des non coptisants, les conditions de travail qui grèvent une enquête de ce genre. La matière est peu

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Mémoires*, t. VIII, p. 295, cité par LEFORT, VC, p. xlii.

²⁸ LEFORT, VC, p. xlii-xliv.

²⁹ Voir *Vita prima*, § 23 et suivants, dans *Vitas graecae*, p. 14-15. A peine Pachôme a-t-il été instruit par l'ange que la volonté de Dieu est qu'on se mette au service du genre humain pour le réconcilier avec lui (§ 23), qu'il recrute des disciples (§ 24), lesquels, exactement six lignes plus loin, sont déjà des moines exemplaires : *καὶ αὐτοὶ διδασκόμενοι καλέστε ἀντ' αὐτοῦ καὶ ῥά γραφάς, ἐκπαρθόρουν δέῖσις τῆς λλήτους*. Pourtant, selon les rédacteurs des Vies, le récit des difficultés rencontrées au début par Pachôme entrat obligatoirement dans le canevas de la première Vie (cfr LEFORT, VC, p. 211, 213, et la note de p. 211).

frayée et pleine de chasse-trapèzes : raison de plus pour soulever les questions de méthode.

La mise en évidence de l'origine copte d'un texte grec est liée à la constatation d'un décalage qui serait explicable par le copte et seulement par lui, entre la traduction réelle que constitue, par hypothèse, le texte soumis à l'analyse et sa traduction idéale, théoriquement parfaite qui, tout en étant exacte, n'aurait plus gardé aucune trace du modèle copte. L'opération est des plus délicates³⁰.

Théoriquement parlant, les possibilités de décalage entre traduction idéale et traduction réelle sont, du copte au grec, abondantes : le copte, en effet, diffère considérablement du grec par ses moyens d'expression et par son mécanisme général, en particulier par celui de ses articulations syntaxiques. En fait, pourtant, le décalage peut être fort minimisé par le talent du traducteur, voire supprimé par le recours à des recettes quasi mécaniques de traduction qui substituent une bonne tournure grecque à une tournure toute différente du copte. En outre, si décalage sensible il y a, le caractère de la *koinè* peut rendre malaisé de le constater avec certitude. Or, c'est justement ce qui se passe dans une large mesure.

L'examen de la version sahidique du NT atteste que l'Égypte bilingue compta d'excellents traducteurs coptes, à qui le grec était connu jusqu'en ses nuances les plus fines. Il n'est pas moins certain que leur technique de traduction recourait à des équivalences jouant dans les deux sens, établies une fois pour toutes, et capables de voiler maintes traces de l'original; la bible sahidique étant d'autre part devenue un texte classique, les procédés qui s'y observent durent passer aux autres ouvriers de la littérature copte. Deux exemples suffiront. Le copte, dépourvu de conjugaison passive, tourne le passif grec par l'actif, le sujet du verbe passif devenant le régime d'un verbe actif à la troisième personne du pluriel, ayant comme sujet un « ils » uniforme, auquel on se gardera bien de chercher un antécédent déterminé dans le contexte. Ainsi *ἀπολέσετε καὶ ἀπολαθήσεσθε* de *Luc 6, 37* = sah. **ἘΓΩ ΕΘΟΥΣ ΤΑΡΟΥΕΨ ΝΗΤΡ ΕΘΟ** (*remettes, ils remettront à vous*). Si donc un texte grec

³⁰ Je m'y suis essayé par deux fois à propos de HL. Voir R. DRAGUET, *Le chapitre de HL sur les Tabernacles dérive-t-il d'une source copte?* dans *Le Muséon*, 1944, t. LVII, p. 53-145 et 1945, t. LVIII, p. 15-55; *Une nouvelle source copte de Pallade, le ch. 8 (Amoun)*, *ibid.*, 1947, t. LX, p. 227-255.

citait ce verset sous la forme ἀπολύτε καὶ ἀπολύτουσιν ὑμῖν ; si, mieux encore, il écrivait ἀπολύτε ἀπολύτουσιν ὑμῖν en supprimant le *καὶ* qui rend habituellement l'élément de conjugaison ταπε- qui exprime une sorte de futur conditionnel, la dépendance vis-à-vis d'un modèle copte serait patente. Mais ne nous flattions pas trop de rencontrer des indices de ce genre, car la recette de traduction du passif était bien connue et systématiquement employée. Autre exemple : la présence dans un texte grec de génitifs absolus, construction inconnue au copte, n'exclut nullement que le texte dérive du copte, car l'équivalence génitif absolu grec / proposition personnelle copte (souvent à un temps second) appartenait elle aussi aux procédés courants des traducteurs.

Dans ces deux cas, qui sont d'application combien fréquente, il n'y a pas de décalage, puisque l'original n'a pas laissé de traces. Mais supposons qu'il en ait laissé : le problème devient alors de les constater avec certitude; mais cela requerrait qu'on sût avec exactitude le point où la *koinè*, quantité combien fluide, fait obligatoirement place à ce qui ne peut être considéré que comme décalqué du copte. Que si, en plus, on exigeait la preuve matérielle que le modèle copte fut un modèle écrit, un document rédigé, et non pas simplement un modèle mental, la preuve risquerait de ne pouvoir être jamais administrée. C'est ici qu'il convient de *non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*; même, sans verser dans aucun ésotérisme, on pourrait ajouter que ce savoir est du type de celui dont le même disait : *loquimur sapientiam inter perfectos*, — traduisons librement : entre gens qui, pratiquant la critique littéraire et non pas la métaphysique, acceptent de se satisfaire de la seule catégorie qui lui convienne, celle du possible et du vraisemblable.

Inhérentes au genre de recherche en cause, ces difficultés s'augmentent des déficiences de nos instruments de travail. Quand disposerons-nous d'une étude systématique des procédés de traduction employés dans la version sahidique du NT? Nous sommes réduits pour l'instant à compulser les éditions des bibles copte et grecque, la concordance de Moulton, le dictionnaire de Crum. Les index de Crum sont précieux, mais combien malaisés à engager dans le service que nous en attendons; leurs références, dépourvues de clacement, nous renvoient à des correspondances de mots livrées en vrac, le plus souvent sans contexte suffisant, et où la syntaxe, si

importante dans notre cas, n'est qu'occasionnellement apparente. Nous serons mieux lotis quand aura paru, dans le CSCO, la *Concordance des mots autochtones du NT sahidique*, due aux soins du P. M. Wilmet, avec la collaboration de L. Th. Lefort et la mienne. On y trouvera tous les mots du vocabulaire sahidique présentés en chacun de leurs emplois, dans un contexte court mais souvent suffisant pour orienter le lecteur vers les faits de syntaxe, ainsi que la liste, appuyée de notations statistiques, de leurs divers correspondants grecs. J'ai pu utiliser, pour la rédaction du présent travail, le premier volume en épreuves et les deux autres en manuscrit²¹.

C. Le texte biblique du morceau

Il est indiqué de faire débuter notre enquête par l'étude des citations bibliques, le NT grec fournissant un terme de comparaison certain. Nous suivons l'ordre dans lequel elles se présentent dans le document.

1. Matth. 18, 18.

[δεδεμένα] ἐν τοῖς οὐρανοῖς, au pluriel, [λελυμένα] ἐν τοῖς οὐρανοῖς au pluriel, conforme au sah. շԱՐԱԿԱՅԵ, deux fois, contre NTgr. ἐν τῷ οὐρανῷ au singulier (deux fois).

L'emploi du pluriel pour le singulier serait-il l'effet d'un hasard, ou d'un caprice de FP? Comparés aux relevés de MOULTON sous οὐρανός / οὐρανόι, ceux de WILMET nous dissuadent de cette interprétation. En effet, exception faite de ces deux cas qui n'en font qu'un, tous les οὐρανός de MOULTON en Matth. correspondent au singulier ԱՅ in sahidique (20 cas), et tous les οὐρανοί de MOULTON, autrement nombreux, correspondent au pluriel ԹԱՅԵ in sahidique. La divergence de FP d'avec NTgr, et son accord avec NTsah dans ce cas unique parmi vingt autres, ne sont-ils pas suggestifs?

2. Matth. 18, 21.

FP ὁσάκις ἀν ἀμάρτη ὁ ἀδελφός μου εἰς ἐμὲ συγχωρήσω αὐτῷ ; NTsah ԵՐՎԱՆ ՊԱԾՈՆ ԻՆՈՅԵ ԾՐՈՒ ՏԱԿՈ ԽԱԾ ԵՅՈՂ

²¹ Le premier volume de la Concordance sort de presse au moment où je termine cet article : M. WILMET, *Concordance du NT sahidique. II. Les mots autochtones, I. A-N* (CSCO 173 / Subsidiaria, 11). Louvain, Secrétariat du CSCO, 7, av. van den Bempt, 1957. In-8°, vi-603 p. Rappelons que la *Concordance des mots d'origines grecque du NT sahidique* a paru en 1950 (CSCO 124 / Subsidiaria, 1), par les soins de L. Th. LEFORT.

πογνηρ ἐπον; NTγε ποσάκις ἀμαρτήσει εἰς ἡμὲ ὁ ἀδελφός μου
καὶ ἀφήσω αὐτῷ.

La comparaison de ces trois textes permet quatre observations, qui vont toutes dans le même sens.

a. FP emploie l'indéfini ὅτικας, contre l'interrogatif ποτάκις, seul correct, de NTgr. La faute de traduction s'explique à partir du copte, qui distingue bien moins que le grec les catégories de l'indéfini et de l'interrogatif; W. THIL, *Koptische Grammatik*, n. 232, en fait la remarque, et signale des cas où ΟΥΨ, mot en soi interrogatif, précisément employé ici, a le sens de l'indéfini.

c. FP **ἀμάρτη** à l'aoriste, conforme à NTsah, contre le futur **ἀμαρτήσει** dans NTgr.

d. FP omet *kā* devant le verbe, contre NTgr. Il constitue ainsi le décalque exact d'une construction usuelle en copte (cf. TILL, *Koptische Grammatik*, n. 311*) qui, omettant toute conjonction, lie syntaxiquement les deux propositions en introduisant la seconde par le préfixe de conjugaison **TAPE-**.

Rem. — L'ordre des mots FP ὁ ἀδελφός μου εἰς ἐμέ correspond à celui du copte **ΠΑΣΟΝ ΕΡΟΙ**, contre NTgr εἰς ἐμέ ὁ ἀδελφός μου; l'indice ne vaut cependant pas pour soi, les deux séquences étant attestées dans la tradition manuscrite de NTgr.

3. Matth. 6, 12.

FP ώς καὶ ἡμεῖς ἀφίομεν ; NTsah ΝΘΘΕ շաաան ON ԵՒՆԻՔ
ԵԿՈՆ : NTter ώς καὶ ἡμεῖς ἀφήκαμεν.

FP et NTsah ont donc le présent, contre l'aoriste dans NTgr. Indice signalé pour mémoire seulement, car *ἀφίσουεν* aussi est attesté en NTgr. notamment par le texte occidental.

4. *Luc 6, 37.*

La formulation de FP ἀφέτε καὶ ἀφεθήσεται ὑμῖν, qui cite indubitablement *Luc 6, 37*, a de quoi surprendre, NTgr s'exprimant

tout autrement : ἀπολύτε καὶ ἀπολυθήσοσθε. Si FP cite la bible grecque, et elle seule, pourquoi n'en a-t-il pas repris les termes exacts ? La surprise cesse dès qu'on admet que FP est ici sous l'influence de la bible copte, dont le texte sahidique (le behaérique est équivalent) porte ΚΩΦ ΣΒΩΛ ΤΑΡΟΨΗ ΝΗΤΗ ΕΚΩ.

En effet, la consultation parallèle de WILMET sous κωντι και ερων et de MOULTON sous ἀφίημι révèle 1/ que κωντι ερων (laisser aller) correspond aussi bien à ἀφίειν (47 fois) qu'à ἀπολέναι (49 fois), mais 2/ que c'est toujours à ἀφίειν et jamais à ἀπολέναι qu'il correspond lorsqu'il s'agit d'exprimer l'idée de remettre les péchés. Inexplicable, par conséquent, si l'on suppose que FP remanie la bible grecque, la présence de ἀφίειν se comprend sans peine dès qu'on admet qu'il dépend de la bible copte : rencontrant dans son modèle copte κωντι ερων, il l'a rendu par ἀφίειν qui en est un des correspondants principaux, et qui, surtout, selon les principes de traduction en vigueur dans NTsah, en est le correspondant obligé lorsqu'il s'agit de « remettre les péchés ».

5. 1 Cor. 5, 5.

Le *παραδίδοσθαι...* *εἰς χέρας* (διαβόλον) fait assez clairement allusion au *παραδόνται τῷ Σατανᾷ* de 1 Cor. 5, 5, où manque pourtant la locution *εἰς χέρας* qui évoque d'emblée à l'esprit du copiste le si fréquent **ΣΤΟΟΤ**. En NTsb, *εἰς χέρας* n'a apparemment pas d'équivalent (εἴτε ήπαλη ή ηγατανάς), mais il a son correspondant en NTbh : **εἴτε ήπαλη ΣΤΟΟΤ ηγατανάς**. Il n'est donc pas impossible que le *εἰς χέρας* de FP dérive d'un texte biblique copte qui aurait porté **ΣΤΟΟΤ**. Si le texte biblique n'est pas en cause, le copte tout court pourraît l'être : en effet, si **ΣΤΟΟΤ**, fréquent pour introduire le régime des verbes (cf. Wilmart, t. II) n'a bien souvent que la valeur d'un simple élément prépositionnel, il n'en reste pas moins que sa signification étymologique (*in manus eius*) le rend apte à suggérer le grec *εἰς χέρας*. Ceci soit dit, pourtant, sous la réserve que *παραδίδοσθαι εἰς χέρας*, formule d'origine sémitique, est courante dans NTgr.

Concluons. L'examen des citations bibliques prouve la dépendance de FP vis-à-vis de la bible copte. Les indices relevés sous les n° 1, 2 a b e d et 4 sont, à mon avis, probants par eux-mêmes; aux autres (n°s 2 Rem., 3, 5), qui n'ont pas cette force, le contexte que leur forment les premiers confère une probabilité, qui varie selon les cas.

FP connaît pourtant bien la bible grecque, puisque, à l'exception des écarts qui viennent d'être signalés, son texte biblique remploie assez exactement la teneur verbale de NTgr. L'explication qui peut rendre compte de ce phénomène n'est pas, semble-t-il, à chercher bien loin : il suffit d'admettre que le rédacteur a été influencé par son modèle copte aux endroits où sa mémorisation, imparfaite, de la teneur verbale de la bible grecque ne le servait plus. Si le lecteur s'observe quelque peu, il admettra la vraisemblance de cette hypothèse. J'ai fait moi-même, à l'occasion de *Luc 6, 37*, une expérience qui m'a instruit. La teneur *ἀφετε καὶ ἀφεθήσοται ὑμῖν*, pourtant si différente du *ἀπολύνετε καὶ ἀπολυθήσοτε* de NTgr, ne m'arrête pas avant que, longtemps après avoir lu FP pour la première fois, je cherchais à l'identifier avec précision, — preuve évidente que ma mémorisation du NT ne repose pas, en ordre premier, sur le texte grec; elle repose en fait sur celui de la Vulgate, que je me suis forcément mis en tête, des années durant, par la lecture quotidienne de la messe et du bréviaire et par l'étude, aux temps jadis, des « probatibus ex scriptura » des ouvrages de théologie. Dans le cas présent, Moulton ne m'ayant été, et pour cause, d'aucun secours, je consultai une concordance latine, aux fins d'y trouver ce que je m'imaginais devoir être *dimittit et dimittetur vobis*; et je le fis avec si peu d'hésitation que, une fois que j'eus constaté que la Vulgate disait *dimittit et dimittemini*, j'éprouvai le besoin de m'assurer que *et dimittetur vobis* n'y figurait nulle part. Ma mémorisation imparfaite de la bible latine, jointe à la suggestion exercée par *ἀφεθήσοται ὑμῖν* de FP que j'avais sous les yeux, m'avait fait créer un texte hybride. Le rédacteur de FP se sera trouvé dans un cas analogue au mien.

D. Les copticismes de la langue et du style

Dans un avenir qui s'est déjà maintes fois roulé, j'espère pouvoir montrer qu'il est resté des copticismes dans maints passages de HL. La tâche rencontrera, pour le moins, toutes les difficultés qui ont été dites plus haut. Dans le cas de FP, peut-être sommes-nous en meilleure condition. D'abord, la probabilité antécédente d'avoir affaire à une langue coptisante est plus grande dans un épisode des Vies de Pachôme que dans un chapitre de HL, fût-ce celui qui concerne les Tabennéniotes; nous savons en effet qu'elles naquirent

dans le milieu bilingue des couvents pachômiens³². Puis, nous parvenant dans un ms. d'un type unique, par le canal des monastères italo-grecs, FP a plus de chance d'avoir échappé aux retouches linguistiques dont la transmission de HL, ce texte mouvant, est témoin. Enfin, la question de la présence de copticismes dans FP n'est plus entière, maintenant que son texte biblique s'est révélé dépendant de la bible copte.

Voici donc, commentés dans l'ordre où ils se succèdent dans FP, quelques-uns des passages qui sont de nature à retenir l'attention du coptisant. Les points de comparaison ont d'une part le NTsah et, d'autre part, le NTgr.

1. *Γέγορε τοιοῦτον πρᾶγμα*

Οὗτος et *τοιοῦτος* s'opposent comme un mot de sens faible (démonstratif simple) à un mot de sens fort (démonstratif comparatif ou emphatique); la distinction est respectée dans NTgr. Or, ici, le mot fort est employé au sens du simple : *τοιοῦτον* équivaut à *τοῦτο τό*, car il s'agit seulement d'annoncer ce qui va suivre, sans comparaison³³ ni appréciation.

La confusion du démonstratif de sens fort avec le démonstratif de sens faible est usuelle en copte. A preuve le fait que *τοιοῦτος* et *οὗτος*, qui n'est que l'adverbe du démonstratif faible, sont rendus tous deux de la même façon, en recourant à une expression composée du démonstratif simple et d'un mot signifiant *manière*; dans NTsah, les statistiques de WILMET montrent que *τοιοῦτος* correspond à **ΑΤΕΙΗΜΗ** (40 fois), **ΑΤΕΙΖΗ** (7 fois) ou **ΑΤΕΙΣΟΤ** (2 fois), *de-cette-manière*, et que la traduction la plus courante de *οὗτος* (172 fois) est pareillement **ΑΤΕΙΖΗ**, *cette-manière*. La confusion est patente. A signaler, au même effet, que NTsah offre 10 exemples de *οὗτος* rendu par **ΠΕΙΖΩΣ**, *cette-chose*, et que Actes 18, 15 marque un maximum dans cette direction en traduisant le simple *τοῦτο* par **ΤΩΣ ΑΤΕΙΗΜΗ**, *chose-de-cette-manière*, en épaulant le démonstratif par deux substantifs.

L'emploi de *τοιοῦτον* au sens de *τοῦτο* trouve donc une explici-

³² Les textes qui l'établissent seront rappelés *infra*, p. 205 s.

³³ Nous ignorons ce qui précédait FP, mais voir, en HL, ch. 33 (texte G dans BUTLER, II, p. 97, l. 3 s.), une formule identique introduisant un épisode qui n'a de rapport avec ce qui précède que l'endroit où il s'est passé : *εἰ τούτη τῷ μοναστηρίῳ τῷ γύρω τούτον οὐνέβη πρόγυρο τούτον*.

tion naturelle dans un modèle **HTETIMH** qui, sans égard au contexte qui réclamait *tōn*, mot de sens faible, a été rendu matériellement par *τοιούτον*, son correspondant normal. — Voir plus loin un second exemple de *τοιούτον* avec simple valeur indicative : *τόπον ἔδωκεν τῷ μοναστηρίῳ αὐτὸν τοιούτον* (valeur *τοῦτον*).

2. *Tὰς ἐβδομάδας ποιούντων*

Faire la (les) semaine(s), c'est-à-dire remplir l'office de semainier, tournure qui rend matériellement une des nombreuses expressions idiomatiques bâties en copte sur le verbe **εἰπε**, *faire*, ici : **εἰπε θοεβλονας**. Voir, par ex., LIEFORT, VS, p. 239, l. 5 : **ὅτοι πέτειρε θοεβλονας οἴτηματ**, *celui qui faisait cette semaine-là*³⁴.

3. *Ἐγένετο δύο τινάς... ἔχειν*

Le *τινάς* n'est pas suspect : cfr *Marc 14, 47, Luc 22, 50, Jean 11, 49 εἰς τις* et *Luc 7, 19 δύο τινάς*. Après un nom de nombre, il fait pourtant facilement figure d'explétif, tellement que, en aucun de ces quatre passages, NTsaH ne l'a traduit.

En copte **Ἄλλα** = **τις** est fréquemment un *plus*, sans correspondant grec (WILMET, I, p. 301 s. en relève 17 cas) ; on peut même le rencontrer sans correspondant grec après un nom de nombre : cfr CRUM, p. 147, a. iv, citant *1 Rois 11, 11 ἐν αὐτῷ δύο* rendu par **CHAY Ἄλλα θίγητο**.

4. *Ἐπιφεν τὸν πλησίον*

Le sens n'est évidemment pas que le premier frère a frappé *le prochain* en général, sens correct de **ὁ πλησίον**, le seul qu'il ait dans NTgr, mais son compagnon, *l'autre* : *τὸν πλησίον* est mis fautivement pour *τὸν ἔτερον*. Sous **ὁ πλησίον** le cooptiste aura reconnu aussi-tôt **ΠΕΤΣΙΤΟΥΨ**, qui a les deux valeurs : dans NTsaH (WILMET, t. II), le mot correspond aussi bien à **ὁ ἔτερος** (2 fois) qu'à **ὁ πλησίον** (16 fois). Le modèle copte a été suivi matériellement, en faisant appel au correspondant le plus fréquent.

³⁴ A l'appui de l'autorité historique de FP, notons le pluriel **τὰς ἐβδομάδας**. L'office de semainier durait trois semaines : « chaque fois après trois semaines les frères de service étaient changés et une autre série était désignée » (LEFORT, VB, p. 26, l. 4, traduit dans VC, p. 97).

5. *Ἀντέκρουσεν τὴν αὐτήν*

Le sens n'est pas douteux : le second a rendu la pareille, il a frappé de même. On ne voit cependant pas par quel biais rendre acceptable en grec un *τὴν αὐτήν*, employé absolument, au féminin ; le contexte n'offre aucun mot, par ex. **πληγή**, qui fournit une base d'explication.

A première vue, le copte non plus n'offre pas de solution, car le féminin pour le neutre n'y intervient que comme sujet des verbes impersonnels, les pronoms régimes de sens neutre étant régulièrement rendus par le masculin, singulier ou pluriel. Il est bien vrai que le féminin du pronom régime paraît dans **εἰπεν θίσος**, *dissant cela, le disant*, mais l'expression, malgré sa fréquence, est isolée en son genre, et le **θίσος** n'y intervient que comme articulation d'un pronom personnel expletif, ce que notre *τὴν αὐτήν* n'est en aucune façon.

Il est possible, pourtant, que nous ayons affaire à une traduction maladroite d'un modèle copte. Parmi les correspondants de **τὰ αὐτὰ** signalés dans les relevés de WILMET, il en est un qui convient à notre cas, savoir **HTETIGE**, *de-cette manière*, où **τε**, mot féminin, offre une base d'explication. Si **HTETIGE** traduit régulièrement *οὕτως*, il lui arrive de correspondre à **τὰ αὐτά** : cfr *Math. 5, 46 ΜΗ ΗΤΕΤΙΓΩΗΣ ΕΙΠΕ ΑΗ ΗΤΕΤΙΓΕ, οὐχὶ οἱ τελεῖρας τὰ αὐτὰ ποιοῦνται* ; *Éph. 6, 9 ΑΡΙΠΕ ΗΤΕΤΙΓΕ, τὰ αὐτὰ ποιεῖτε* ; voir aussi *Luc 6, 25 et 17, 30*. Dans ces cas, exactement comme dans **HTETIGE** = *οὕτως*, le mot **τε** n'est qu'un élément d'appui, qui a été laissé sans traduction.

L'énigmatique *τὴν αὐτήν* s'expliquerait sans résidu à partir de **HTETIGE**. Au lieu d'être rendu, comme il l'est souvent, par **οὗτος** (172 fois), **όμοιος** (7 fois), **ώσατως** (9 fois), etc., il l'aurait été selon le procédé dont NTsaH nous fournit quatre exemples, selon lequel, dans **HTETIGE** = **τὰ αὐτά**, l'élément **τε**, senti comme élément d'appui, n'aurait pas été traduit. L'attention du traducteur se serait portée sur le premier élément **HTETI**, qui, étant féminin, aurait suggéré notre *τὴν αὐτήν*, qui est rebelle à tous les canons du grec. Ce n'est pas le seul cas où le traducteur se serait montré peu sensible aux nuances, mèmes grosses, de la langue grecque.

6. *Τούτων δὲ γενομένων κατὰ ἀλλήλων, ἔγένετο...*

Le grec a quelque chose de heurté, puisque **ἀλλήλων**, masculin

pour le sens, a pour antécédent grammatical le sujet neutre de la participiale.

Sous **ἀλλήλων** on peut restituer sans crainte le copte **ዘይሬሱ**, son correspondant le plus ordinaire dans NTsah (98 fois, soit 72, 6 %; cf WILMET, t. I, p. 102 s.). Or, le champ d'emploi de **-厄PHY**, dépasse largement celui de la stricte réciprocité : il peut être d'application dès que deux sujets participent à l'action ; c'est dire qu'il peut correspondre à bien d'autres choses qu'au réciproque **ἀλλήλων**. Les deux premiers textes cités par WILMET suffisent à nous éclairer : *Math. 1, 18 ΕΗΓΙΑΤΟΥΡΙΚ ΕΦΟΥΝ ΦΛΑΝ厄PHY = πρὶν ἡ συνέλθειν αὐτούς* et *Math. 5, 47 ΕΤΕΤΦΛΑΝΗΣΑΖΕ ΗΝΕΤΦ-厄PHY ΗΜΑΤΕ = ἐὰν δοπάρτε τοὺς ἀδελφούς ἡμῶν μόνον*, où **-厄PHY** rend respectivement **στυ-** en composition et **τοὺς ἀδελφούς**.

Dans le cas qui nous occupe, l'anomalie s'explique en supposant qu'une phrase de sens « cela s'étant passé entre eux » a été exprimée en recourant à **-厄PHY**, — par ex. **ἢΤΕΡΕ ΗΑΙ ΛΕ ΦΩΝΕ** **ዘይሬሱ**²⁵, — lequel, à son tour, aurait naturellement suggéré la traduction **ἀλλήλων**, son correspondant courant.

7. Ἐπεωτήσας ὄμολογήσαντας

La succession des participes **ἀκούσας**, **καλέσας**.., **καὶ ἐπεωτήσας** n'a rien de suspect ; elle révélerait plutôt chez le rédacteur un souci de « faire grec », d'ailleurs selon les recettes usuelles de traduction qui se remarquent dans NTsah. Il est pratiquement certain, par ex., si l'on se réfère aux parallèles offerts par NTsah et NTgr, que **ό δὲ ἀκούσας** rend non pas un « participe » copte, mais un parfait (cf *Math. 8, 10; 14, 13; 22, 22 καὶ ἀκούσαντες θλαιμασαν λύγωται λε λγήσθησε*). Ce qui est moins grec, c'est le télescopage **ἐπεωτήσας ὄμολογήσαντας** : le sens, en effet, n'est pas que Pachôme interroge ceux qui sont en aveux, mais qu'il les interroge et *qu'eux* font par suite des aveux.

Sous le participe régime direct, par conséquent, le copiant souponnera une de ces propositions secondaires, si fréquentes en copte, qui servent à exprimer les circonstances qui accompagnent un

²⁵ Le copte tourne le génitif absolu grec soit par une proposition à un temps secondaire, soit par une hypothétique, soit, très souvent, par une temporelle ; voir par ex. *Actes, 28, 9: τούτου δὲ γενομένου, καὶ οἱ λοιποὶ... προσῆχοτο* = *ἢΤΕΡΕ ΗΑΙ ΔΕ ιωπε ικεσεπε... ΔΥΤΙ ιεγοτοει εροι*.

élément quelconque, principal ou secondaire, de la phrase. La logique du copte n'est ni celle du grec, ni la nôtre ; s'il aime accumuler les notations circonstancielles, il se préoccupe rarement d'en marquer l'importance respective par l'ordonnance syntaxique ; le logiquement secondaire peut prendre syntactiquement le relief qui convient à l'essentiel, tandis que le principal prend, eu égard à la syntaxe, une valeur secondaire. Voir, par ex. *Math. 16, 1 προσελθόντες οἱ Φαρισαῖοι πειράζοντας ἐπερόγηταν αὐτόν, ΑΥΤΙΝΟΥΟΥΣΙ ΕΡΟ ΝΙΝΕΦΑΡΙΚΑΙΟΣ ΕΥΠΕΙΡΑΖΕ ΗΝΙΟQ ΕΥΧΝΟΥ ΗΝΙΟQ*, où *προσελθόντες*, élément secondaire, est rendu par un parfait, cependant que *ἐπερόγηταν* est traduit par un temps secondaire.

Notre *ἐπεωτήσας ὄμολογήσαντας* ayant en réalité la valeur de *ἐπερώτησεν καὶ ὄμολόγησαν*, on conjecturera un énoncé du type **ΔΥΧΝΟΥ ΗΝΙΟΥ ΕΥΣΟΗΛΟΓΕΙ**, dont le dernier mot, un temps secondaire, aurait été matériellement rendu par le participe, sans égard à la secousse que pareille traduction imprime à la phrase grecque.

8. Τὸν δὲ ἐπερον ἀφάρισεν

Entendons : il le prive de la synaxe liturgique. Le copte **ἌΦΟΡΙΖΕ**, emprunté au grec, a ce sens technique dans l'unique passage des Vies de Pachôme où il figure : cf LEFORT, VS, p. 357, l. 16 : **ΗΝΑΦΟΡΙΖΕ ΗΝΙΟΥ ΕΤΗΧΙ ΣΒΟΛ ΣΗΝΕΝΥΣΤΡΙΟΝ ΕΤΟΥΑΣ** (trad. dans VC, p. 403 : Apa Besarion décida d'écrire à l'archevêque de peur que celui-ci... ne les *séparât* de façon à ne pas prendre part aux saints mystères). Voir un autre exemple dans HL, 33 (BUTLER, II, p. 97, l. 20) : le prêtre qui dirige la communauté des femmes tabennétiotes, « *sépare pour sept ans, les rendant sans communion* » (*ἐπατείαν ἀφώρισεν ἀκονωνήτους ποιήσας*), les moniales qui, ajoutant foi à des calomnies, ont provoqué le suicide de deux de leurs consœurs.

9. Εκβλητοκοπένου ἀπὸ τοῦ μοναστηρίου

NTgr, qui emploie fréquemment **βάλλειν ἀπό**, ne connaît que **ἐκβάλλειν** ék. Contrairement à ce qu'il fait ici, FP dit plus loin, deux fois, **ἐκβάλλειν ἐκ** (l. 28 **ἐκβάλλων ἐκ τοῦ μοναστηρίου** ; l. 43 **ἐκβαλλέθαι ἐκ τῆς μονῆς**). L'hésitation se comprend à partir du copte, où le même **ΣΒΟΛ ΣΗ-** est susceptible d'être rendu par **ἀπό** et par **ἐκ** (respectivement 124 et 335 fois, d'après WILMET, t. I,

p. 64). Coïncidence curieuse : la proportion des *ἀπό* et des *ἐκ* en valeur de **ΣΕΩΝ 2N.** (un contre trois) est la même en FP qu'en NTsah.

10. *Ἐστιν γέρων.. ἔκραξεν*

L'anacoluthe, aggravée ici par la séquence présent + aoriste, est aussi peu grecque que possible. Elle calque servilement une construction très fréquente en copte, par laquelle **ΟΥΝΤΙ**, *il y a, il existe*, précède, en fonction d'auxiliaire explétif, un verbe soit au qualificatif soit à un temps I ou II³⁶. En voici quelques exemples : *Matth. 10, 21 ΟΥΝΟΥΧΟΝ ἀε παπαράλαον ἑπεξώσον, il y a un frère, il livrera son frère, παραδώσει δὲ ἀδελφὸς ἀδελφὸν*; *Luc. 16, 20 ΝΕΥΗΟΥΧΙΚΕ ἀε επεφράν πε λαζαρος εφηνη γιτεργλαειτ, il y a-vait un pauvre, son nom (est) Lazare, il (est) étendu dans le porche de lui, πατώχος δέ τις ὄνοματι Δάζαρος ἐβέβλητο πρὸς τὸν πυλώνα αὐτοῦ*; *Jean 7, 25 ΝΕΥΗΟΥΧΙΝΕΔΕ χω θίμος, il y a-vait certains, ils disent ceci, ἔλεγον οὖν τινες; Actes 10, 1-3 ΝΕΥΗΟΥΡΦΗΣΕ, ΑΧΡΙΑΥ ΣΥΖΩΡΑΝΑ, il y a-vait un homme, il vit une vision, ἀνῆρ δέ τις... εἶδεν ἐν ὄράματι. On notera que, dans notre phrase grecque, le sujet est indéterminé, comme il est de règle en copte dans la construction avec **ΟΥΝΤΙ** explétif.*

11. *Απαν τὸ πλῆθος*

Fréquente dans NTgr, l'expression n'est pas suspecte. Sous **πλῆθος**, le coptisant songera pourtant à mettre **ΤΗΜΗΣ** (voir **ΤΗΜΗΟΙΣ ΤΗΡΗ** en *Luc 1, 10, 8, 37, 19, 37, 24, 1; Actes 6, 5, 15, 12, 25, 24*), mot passe-partout qui sert au copte à exprimer l'idée de nombre, de quantité, d'ensemble sans insistance sur le *grand* nombre, etc.; il paraît 265 fois dans NTsah, avec 11 valeurs différentes, parmi lesquelles **πλῆθος** (27 fois, cfr WILMET, t. I, p. 435 s.), que la détermination *τῆς ἀδελφότητος* appelle ici naturellement. De supposer le copte nous fait mieux comprendre le sens : sans insinuer aucunement que les compagnons de Pachôme formaient une *multitude*, FP énonce seulement que, *tous tant qu'ils étaient*, ils adoptent une attitude identique.

³⁶ Voir W. TILL, *Koptische Grammatik*, n. 287*, Leipzig, 1955. Exemples dans WILMET, t. II.

12. *Πίφας ἑαυτὸν ἐπὶ πρόσωπον ἐπὶ τῆς θύρας καὶ γῆρας καταπα- σάμενος ἐπὶ τῆς κεφαλῆς*

N'est-ce pas beaucoup que trois *ἐπὶ* en cascade sur une seule ligne? Dans pareil contexte, une telle accumulation se comprendrait bien à partir d'une même expression copte, que les parallèles de NTgr et NTsah font supposer avoir été **εξῆ** ou **τιχῆ**. (cfr *Luc 5, 12 et 17, 16 : ἀπλαζτὶ εχήνερο, πίπεν ἐπὶ πρόσω- πον; Luc 8, 13 τιχῆττιετρα, ἐπὶ τῆς πέτρας; Matth. 26, 7 εργαί εχήτερπε, Αρο. 26, 7 τιχῆτερπε, ἐπὶ τῆς κεφαλῆς*). Les deux expressions ont des équivalents nombreux, parmi lesquels un traducteur plus sensible au grec que le nôtre aurait pu faire un choix plus heureux.

13. *Καὶ τὸ ἐν τῇ εἰχῇ δοθὲν ἐν τοῖς μυστηρίοις τοῖς ἀποστόλοις παρὰ τοι Σωτῆρος*

La prière, c'est le *Pater*, que la suite va citer; les « mystères », c'est la synaxe eucharistique, comme en de nombreux autres textes³⁷ et d'ailleurs ici même aussi, quelques lignes plus loin. L'idée de Pachôme en mentionnant les mystères s'aperçoit nettement dans la perspective ouverte par la suite du texte : le *Pater*, qui se récite avant la communion, rappelle le précepte du pardon à ceux qui participent à la synaxe eucharistique; or lui-même constate qu'il a été insensible à un enseignement tant de fois entendu; il s'en punira en se privant pendant trois semaines de la synaxe.

La construction de la phrase est beaucoup moins évidente que son sens. Faut-il construire *δοθὲν ἐν τοῖς μυστηρίοις, ce qui est livré comme enseignement pendant les mystères*, ou bien *δοθὲν τοῖς ἀποστόλοις, ce qui a été livré aux apôtres*? Dans un cas comme dans l'autre, un élément de la phrase reste sans point d'attache grammatical, **τοῖς ἀποστόλοις** dans le premier, **ἐν τοῖς μυστηρίοις** dans l'autre. Autant dire qu'on ne peut traduire la phrase sans y ajouter quelque chose; je proposerais : l'enseignement livré aux apôtres par le Sauveur *et qui est donné au cours des saints mystères*. Mais pour proposer cette addition, il faut supposer une de ces phrases elliptiques qui abondent en copte.

³⁷ HL, voir BUTLER, II, p. 46, 8, 56, 4, 79, 12, 81, 10, 14, 83, 4; LEFORT, VS, 257, 16 (traduit dans VC, p. 403); LEFORT, VB, 37, 18 (traduit dans VC, p. 105).

14. Καὶ τὸ δοθὲν... τὸ ἄφεσ ήμῖν

Bien qu'inutile, le second *τό* s'expliquerait en grec, comme répétant le premier après la participiale. Il s'expliquerait beaucoup mieux encore comme rendant un *κε* copte, particule qui se rencontre 2165 fois sans correspondant grec dans NTsaï, soit pour introduire une citation ou le discours direct, soit pour annoncer le complément attributif. Voici quelques exemples, tirés des premières pages de Matthieu : 1, 16 Ἰησοῦς ὁ λεγόμενος Χριστός, οὗτος παῖς εφαγούτε εροτε κε πεῖξ, Jésus, celui qu'ils appellent le Christ; 1, 20 ἐφάνη αὐτῷ λέγων· Ἰωσήφ μὴ φοβηθῆς, λαογωνή παρεξω ήμος κε ιωσήφ μηρρίστε; 1, 22 διὰ τοῦ προφήτου λέγοντος· ίδού ή παρθένος, γεννηπεροφήτης εφανεί μηος κε εἰς τιπαρθενος.

15. Μὴ προσελθεῖν ἔως ἐβδομάδων τριῶν

Sauf erreur, MOULTON ne signale aucun exemple d'un complément de durée introduit par *ἔως* ou *μέχρι*; pour exprimer la durée, NTgr recourt à la construction classique, l'accusatif simple, *ἔως* étant réservé pour marquer le terme où prend fin la durée ou l'espace (par ex. *Math. 1, 17 ἀπὸ Ἀβραὰμ ἔως Δανὶλ, 11, 23 ἔως ἄδον καταβήσῃ*). Le copte, qui n'a pas les cas de la déclinaison, introduit souvent la durée par *η-*, par ex. *Luc 1, 24 περιέκρυψεν ἑαυτὴν μῆνας πέντε, ἕτην πεντετόντα*; *Jean 2, 12 ἐκεῖ ἔμεναν οὐ πολλὰς ἡμέρας, ηρεικούγι ηροογ*; WILMET n'en relève aucune autre. La construction avec *ων* est cependant employée aussi, bien que je ne la voie pas signalée par les grammaires de Stern, de Steinendorff ou de Till; CRUM, p. 542 a, en note plusieurs exemples, ainsi : « des corps jetés aux chiens *ωλφωνήτη ηροογ*, pendant trois jours. — Notons que, plus haut, l. 9, FP a employé la construction usuelle en grec : *ἀφώρισεν ἐβδομάδα*.

16. Τύπον ἔδωκεν τῷ μοναστηρίῳ αὐτοῦ τοιοῦτον ὥστε...

Rien de suspect dans ce grec (à ceci près, voir *infra*, sous *ε*, que *τοιοῦτον*, qui détermine *τύπον*, en est séparé pour être reporté après le régime direct). On comprend cependant beaucoup mieux le sens et l'ordonnance grammaticale de cette ligne en l'interprétant comme imitant une phrase copte.

a. *τύπος* employé au sens de *règlement monastique* (le *τύπω* copte) est par lui-même un sérieux indice d'un modèle copte²⁸.

b. L'expression *τὸ τώφ, τὸ πτωφ* = διδόναι *τύπον* est bien connue au sens de *décider, prendre une mesure*; elle se construit avec *ε-* ou *η-*, qui correspondent au datif grec.

c. Que *τοιοῦτον* soit anormalement séparé du mot qu'il détermine se comprend mieux si l'on se rappelle que son correspondant copte courant est *ητείηνη*, lequel, étant un adverbe, est facilement reporté à la fin de phrase. Voir, par ex. *Μαρκ 4, 33 : καὶ τοιούτας παραβολαῖς, ζωγρικηπαραβολη εγω ητείηνη*, en d'autres paraboles, elles sont nombreuses, de cette sorte, 1 et *Cor. 11, 16 : ήμεις τοιαύτην συνήθειαν οὐκ ἔχομεν, θηταντας συνηθεια ητείηνη*.

d. *ώστε μὴ ἐκβάλλεσθαι*. Le sens est celui d'une complétive directe : *il décida que, il prit la décision que, il prit un règlement consistant en ceci que*. C'est gros aussi, puisque NTgr nous en offre un exemple en *Math. 10, 1 : ἔδωκεν αὐτοῖς ἔκουσιαν πνευμάτων ἀκαθάρτων ώστε ἐκβάλλειν αὐτά*, mais c'est bien davantage copte. Dans NTsaï en effet, *ωστε ετρε-* correspond régulièrement à *ώστε* suivi de l'infinitif (par ex. *Math. 8, 24, Marc 3, 10, Luc 4, 29, 5, 7, 12, 1*, etc.); le verbe *τώφ* est précisément de ceux qui construisent leur complétive régime avec *ετρε-* (par ex. *Actes 4, 81*).

On ne s'avance donc pas beaucoup en reconstruisant un modèle copte du genre suivant : *λαβετ ττωφ ετερονην ωστε εττητρεγ*, il décida pour son monastère de ne pas...

17. Ὁστε... ψυχῆς

Le mouvement stylistique de ces lignes, qui coordonnent six notations relatives au règlement instauré par Pachôme, est bien celui d'une phrase copte un peu complexe qui aurait été traduite matériellement.

Le copte, dont les moyens d'expression sont rudimentaires et pauvres les articulations syntaxiques, procède en ces cas par trains de notations livrées en vrac sans souci exagéré d'une ordonnance logique. La langue copte n'est certes pas dépourvue de moyens d'organiser syntaxiquement un ensemble de données : sans compter

²⁸ Voir R. DRAGUET, *Le chapitre...*, dans *Le Muséon*, 1944, t. LVII, p. 108.

les conjonctions grecques reprises à la *koinè*, elle dispose en ordre principal, parmi les moyens qu'elle a en propre, de ce que le langage des grammairiens appelle temps secondaires, conjonctif, final, etc. Le malheur est, du point de vue des traducteurs, que les articulations coptes les plus courantes n'ont qu'une valeur de sens très générale; ainsi, un seul et même temps secondaire est apte à exprimer toutes les sortes imaginables de complétives et de circonstancielles distinguées par la grammaire grecque; quant au conjonctif, son rôle propre est d'affirmer, entre les phrases verbales qu'il unit, l'existence d'un lien quelconque, dont la nature reste à déterminer. Vienne un traducteur sensible aux impératifs de clarté qu'imposent le grec ou nos langues modernes, il devra prendre la responsabilité d'interpréter en un sens défini des modes d'expression qui sont, en copte, largement amphibologiques, parce qu'ils sont polyvalents. Supposons au contraire un traducteur que ne tourment pas la préoccupation de dépasser l'imprécision native du copte, il se contentera de mettre à la queue leu leu toutes les propositions du copte, en les unissant, au maximum, par une conjonction de coordination.

La phrase que nous étudions s'éclaire grandement à la lumière de ces observations. Elle accumule à la suite l'un de l'autre six points relatifs au règlement de Pachôme : 1. Le péché peut être aussi grand qu'en le puisse concevoir; 2. Le frère n'est pas chassé du monastère; 3. Il se détourne selon son péché (du moins suppose-t-il que tel est le sens : on songe à quelque acceptation de **ΤΚΤΟ** ou de **ΚΤΟ**, construits avec une préposition ou avec un adverbe); 4. La mesure sera d'application même si le pécheur mérite des coups (retour sur le n° 1, pour le préciser; **Ἐως καὶ πληγῶν** suppose une forme bâtie sur la préposition **ΨΑ**); 5. Il (= le pécheur) n'est pas livré au diable; 6. Il (= le responsable, changement de sujet) n'aura pas à rendre compte de la perte d'une âme. Mais tout cela est enfilé comme des perles, au même niveau, sans souci de marquer la distinction qui sépare les faits de leurs conséquences, et les intentions des résultats. A dire le vrai, la « période » copte pouvait être moins obscure, par le recours à un temps secondaire (sous *et ἄξιος* !) ou au conjonctif (les deux *καί*), mais ce sont là, rappelons-le, des moyens d'organisation qui ne pouvaient être rendus sensibles par une articulation grecque définie correspondante. Toujours à raisonner dans l'hypothèse d'un modèle copte, les infinitifs

dépendant de **ῶστε** correspondent à **εἴτε**, repris par des conjonctifs; quant aux trois infinitifs passifs suivis du pronom personnel, qui surprennent par leur accumulation, le copiant *y verra le procédé courant qui rend le passif par la troisième personne du pluriel avec sujet *ον*, *ιλς* indéfini.*

C'est en tout cas à la faveur de cet ensemble de remarques que l'on peut traduire avec sécurité et en clair : « Ainsi Pachôme arrêta-t-il, pour son monastère, la disposition que voici : en quelque péché que tombe un frère, on ne le chassera pas du couvent, (ce qui lui donnera l'occasion) de condamner son péché, — (et la disposition sera d'application) même si le pécheur méritait des coups, — on (évitera par là) de l'abandonner au diable, et l'on ne sera pas soi-même sujet au reproche d'avoir perdu une âme. »

Concluons. L'épisode pachômien de FP dépend, nous l'avions reconnu, de la bible copte. Que, d'un bout à l'autre, il dépende d'un modèle copte n'est pas moins certain. Il n'est pas nécessaire d'estimer lesquels des 17 passages discutés accusent des copticismes certains, et lesquels des copticismes seulement probables. La certitude de notre conclusion résulte, et cela suffit, d'un argument de convergence. Dans le cas présent, les convergences sont à ce point fournies et centrées que la conclusion paraît inévitable.

Le modèle copte que nous admettons était-il écrit, ou simplement mental? C'est un autre problème, sur lequel nous reviendrons, après que la seconde partie de FP nous aura livré d'autres éléments d'appréciation.

II. LE COMMENTAIRE, AVEC UNE CITATION DU *PRACTICUS*

A l'épisode pachômien fait suite immédiate un commentaire qui souligne l'identité de vues entre le règlement arrêté par Pachôme et la doctrine d'Évagre, celle-ci prenant corps pour l'auteur dans un texte qu'il rapporte explicitement au *Monachos*, c'est-à-dire aux *Capita practica ad Anatolium* de PG 40, œuvre communément appelée le *Practicus*. La citation se trouve en effet dans le *Practicus* I, 16 (PG 40, 1225 B), mais dans un texte sensiblement plus court (28 mots contre 69 en FP). De là un inévitable problème d'authenticité textuelle.

Pour faciliter la discussion et en élargir la base documentaire autant qu'il est possible, nous reproduisons d'abord la teneur du Commentaire (FP, II) en mettant en regard, à l'endroit voulu, nos deux attestations de *Practicus* I, 16 ; nous produirons ensuite *Practicus* I, 16 en deux versions syriaques inédites, et dans une version arménienne qui a été éditée mais non traduite. Le syriaque a en effet conservé, dans des manuscrits du VI^e s., deux versions indépendantes du *Practicus* ; la première, que l'on peut appeler commune³⁹, puisqu'elle se trouve dans tous les mss sauf un, sera citée d'après British Museum Add. 14578, fol. 5 r^e b (VI^e s.) ; la seconde, d'après son seul témoin connu, British Museum Add. 14616, fol. 8 r^e-v^e (VI^e s.). Le texte arménien sera repris à l'édition de Venise, 1917, par B. SARGISSIAN, *Vie et œuvres du saint Père Évagre le Pontique* (en arménien), p. 34.

FP

Περὶ δὲ τοῦ τοιούτου πράγματος καὶ ὁ μακάριος Εὐάγριος, φ.
καὶ συνέζηστα, ἐν τῇ βίβλῳ τῶν συνταγμάτων αὐτοῦ τῇ λεγομένῃ
Μοναχῷ ἐμημόνευσε τὰ τοιαῦτα παραγγέλλων καὶ λέγον·

FP

PG

πρόσθε σεαυτῷ μήποτε φιγα-
δεύσῃς τινὰ τῶν ἀδελφῶν
παροργίας χάριν ἀμπαρήσα-
τος καὶ ἔσωσται ἀπὸ τοῦ μονα-
στηρίου καὶ οὐκ ἐκφεύγει ἐν τῷ
παρόντι τὸν τῆς λύπης δαμό-
να παρὰ τὰ καυρὸν τῆς εὐήγης
σοι εἰς σκάλων² γκύνεμον
/ καὶ κωλύονται τῷ θεῷ καθαράν
την προσευχὴν προσενέγκαι
καὶ ἐν τῷ μέλλοντι δὲ ἀπατη-
θῆση δίκαιον περὶ τῆς ψυχῆς
ἥς ἔγενον αἴτιος ἀπωλείας

¹ Var. παροργίσας ² Ms. σουσισκωλλον avec un sigma ajouté dans l'interligne, peut-être par la même main. En note, d'une main postérieure : εἰς κόλυμα τῷ γενίνεσσεν

²⁰ Avec J. MUYLDERMANS, *Evagriana syriaca*, p. 27 (Bibliothèque du Muséon, 31). Louvain, 1952.

δικαιοκριτής γάρ ἐστιν ὁ ἕα-
σας τὰ ἐνενήκοντα ἐννέα καὶ
ἐπὶ τὸ πλανώμενον ἐλθών³.

FP

Ολδα ἐγώ τοῦτον ... cfr *supra*, p. 270.

⁸ Cfr Matth. 18, 12, Luc 15, 4.

S 1 (Add. 14578).

S 2 (Add. 14616).

16. ՊՊՈՅ ՆԵՐ անձինք քոմ, Հայեաց ի քեզ, զոյցէ, երրէր գալուուցեա զօմանս յեղարց անես ի բարկացեալ, և ոչ կարացեա ապիւլ ի մամանակո կենաց քոյց, զորմանւթեալ զեն ի մամանակի աղօթլիցն քոյց միշտ խոցնագալին զայթաղդակից եղեալ քեզ.

20

12

4

26. Attende personae [tuae	Attende animas [tuae et invigila ne unquam	16. Causis sis animas tue, attende [tibi
suscites iram fratris	vexes unum e fratribus	aliquos e fratribus
et fias ei causa discensus	et fuges eum e loco eius	illine iratus et non possis effugere ne totius vita tue
et		
in tota vita tua (non)		

¹ A moins que l'adverbe *anti* n'ait la valeur de l'article.

invenias effugere daemonem angoris	ne inveniat sibi daemon tristitiae contra te opportu- nitatem	tristitiae daemonem
illum qui in tempore orationis	et sit tibi	in tempore orationis [tuae
sempor sit tibi offendiculum.	maxime in scandalum	semper obstaculum scandalum [sum factum tibi in momento orationis.

La comparaison des cinq attestations du texte conduit aux conclusions suivantes :

1. Entre FP et les quatre autres témoins passe une ligne nette de démarcation. FP, en effet, est seul à formuler la circonstance qui est à l'origine du départ du frère (*χάριν ἀμαρτήματος*), seul aussi à préciser le lieu quitté par le frère (*ἀπὸ τοῦ μοναστηρίου*) ; il est seul surtout à présenter la finale qui, après avoir défini la nature de l'obstacle mis par le démon à la prière (empêcher qu'elle soit pure), évoque le compte que rendra, au juge qui chercha lui-même la brebis égarée, le responsable de la perte d'une âme.

2. L'arménien ne dérive pas du syriaque, mais est traduit directement du grec. A preuve, d'abord, l'ordre des mots : *attende tibi ne aliquando fuges aliquos e fratribus, iratus = πρόστεχε σεαντῷ μητοτε φυγαδεότης τινὰ τῶν ἀδελφῶν παροργισθείς*, ainsi que *tristitiae daemonem = τὸν τῆς λυπῆς δαίμονα*, contrastant avec S 1 *daemonem angoris* et S 2 *daemon tristitiae* ; il paraît non moins évident que l'arménien *iratus* ne peut dériver de S 1 *suscites iram*, ni de S 2 *vezes*, mais traduit le grec *παροργισθείς*.

3. Les versions montrent que le texte de PG ne peut prétendre à une autorité exclusive. Arm. et S 2, pourtant indépendants l'un de l'autre, ont connu une forme de texte différente de PG, puisqu'ils ont en commun deux leçons absentes de PG : *cautus sis / invigila*, et *illinc / e loco eius*. Le parallèle possible entre *illinc / e loco eius* et *ἀπὸ τοῦ μοναστηρίου* de FP pourrait même autoriser à considérer le grec dont dépendent Arm. et S 2 comme un texte de transition entre FP et le texte court.

Ces observations mettent déjà dans un éclairage plus favorable à la forme longue du *Practicus I*, 16 le problème d'authenticité qui nous occupe. Portons donc notre attention sur le texte long de la

citation d'Évagre. Plus riche de contenu, FP ajoute au texte court deux éléments : le thème de la prière pure, et un développement qui utilise le thème de l'opposition entre le siècle présent et le siècle à venir (*ἐν τῷ παρόντι / ἐν τῷ μέλλοντι*).

1. Les deux thèmes précités sont entièrement dans la ligne évangérienne. Celui de la prière pure, la prière que ne troubent point les « souvenirs » des passions ou *logismoi*, est un des lieux communs de la doctrine d'Évagre : voir, par ex. *Practicus I*, 30 (PG 40, 1229 B), ou le *De oratione* de Nil = Évagre, ch. 67, 70, 72 (PG 79, 1181 A-D) ; que la tristesse soit un des principaux obstacles à la prière pure, c'est doctrine évangérienne, puisque, aux termes de *De orat.*, 20 (PG 79, 1172 B), c'est courir en vain que d'essayer de prier lorsqu'on se trouve sous l'influence de cette passion ; que la « tristesse », enfin, puisse trouver une cause habituelle dans la colère, le souvenir des injures et les autres passions du *θυμός*, c'est encore évangrien (cfr *De orat.*, 21, 22, 23, *ibid.* 1172 B-C). Quant au thème binaire de l'opposition *οὗτος ὁ ἀλλός / ὁ ἀλλός ὁ μέλλοντος*, il suffit de parcourir les *Centuries* dans FRANKENBERG pour s'apercevoir de sa fréquence chez Évagre (voir I, 11; II, 25, 26, 58, 73; III, 9, 65; IV, 34, 38, 39, 49; V, 3; VI, 22, 23, 24, 42, 89). Rien ne s'oppose donc, c'est le moins qu'on puisse dire, à ce que la forme longue de *Pract. I*, 16 ait été écrite par Évagre.

2. Mais passons à des indices positifs. Le premier est l'opposition qui s'observe entre les éléments *ἐν τῷ παρόντι / ἐν τῷ μέλλοντι* du texte long et *ἐν τῷ ζωῆι σοιν* du texte court. Les versions nous serviront ici de guide.

Il est visible que *ἐν τῷ ζωῆι σοιν* leur a créé un petit problème : S 2 n'a pas traduit ces mots ; S 1 et Arm. les ont modifiés de façon à signifier que c'est pendant toute la durée de la vie que le démon de la tristesse ferait obstacle à la prière : *in tota vita tua* (S 1), *per tempus vitae tuae* (Arm.). Pourquoi ? Les traducteurs ont senti que *ἐν τῷ ζωῆι σοιν* était un pléonasme, voire un truisme : quel besoin, en effet, de souligner que c'est *pendant la vie* que le démon de la tristesse exercerait son action ? Ce qui offre un sens, c'est que le démon agira *pendant toute la vie*, l'accent portant alors sur le mot *toute*. Sollicités à juste titre par ce problème de sens, les traducteurs l'ont résolu soit en supprimant, soit en modifiant la teneur de leur modèle.

Ce faisant, ils mettaient le doigt sur une faiblesse du texte court,

dont l'origine semble d'ailleurs évidente. *'Ἐν τῷ παρόντι* n'avait de sens que dans le texte long, où il faisait pendant à *ἐν τῷ μελλοντὶ*; si celui-ci tombait, il s'imposait, soit de le laisser tomber lui aussi, soit de le modifier; la seconde solution eut la préférence et, maladroitement, on substitua à *ἐν τῷ παρόντι* le banal et inutile *ἐν τῷ ζωῇ σοι*, dont le seul avantage était de se soutenir sans terme corrélatif. La substitution de *ἐν τῷ ζωῇ σοι* à *ἐν τῷ παρόντι*, jointe au caractère même des mots substitués, montre que le texte court est le résultat de l'écourttement du texte long par suppression de la finale de FP.

3. Mais voici un second indice positif, qui, à lui seul, pourrait décider de l'authenticité évagrienne de la forme longue: c'est seulement à la condition d'admettre que celle-ci est authentique que la citation du *Practicus* fournit au comportement de Pachôme le parallèle annoncé par le rédacteur. C'est seulement dans la forme longue, en effet, que se trouvent, dans *χάριν ἀμαρτήματος*, le pendant de la dispute et des coups échangés, — dans *ἀπὸ τοῦ μοραστηπίον* le pendant précis de l'expulsion hors de la communauté, — et, chose principale, dans la mention de la responsabilité à encourrir dans le siècle à venir le pendant de l'idée qui a déterminé Pachôme, en fin de compte, à se montrer miséricordieux. Ces trois points étant supprimés, comme ils le sont dans la forme courte, le commentateur de l'épisode pachomien aurait-il été en droit d'annoncer qu'il allait donner, dans les termes d'Évagre, un parallèle exact (*ἐμπρόνευσε τὰ τοιαῦτα παραγγέλλων*) à la conduite adoptée par Pachôme?

4. N'oublions pas, enfin, que le commentateur prétend citer le *Monachos* d'Évagre. Pourquoi le soupçonnerions-nous d'avoir modifié le texte du *Practicus*, puisque, aussi bien, rien dans la structure de la citation longue ne fait penser à un remaniement, et que la doctrine, nous l'avons prouvé, est spécifiquement évagrienne?

Si notre interprétation des faits est correcte, la conclusion s'impose: FP a conservé la forme originale de *Pract. I, 16*, et PG 40 en est une forme considérablement écourtée. La conclusion est grave, car elle soulève le problème de la forme originelle du *Practicus* dans son ensemble: il serait en effet étrange que le remaniement dont la forme courte de I, 16 est témoin n'ait affecté que ce seul *kephalaion*. Je me borne à signaler la question aux évagrianisants, en l'entourant de quelques réflexions.

L'édition critique du *Practicus* grec, que nous attendons toujours, et la publication des deux versions syriaques nous en apprendraient-elles davantage? Le travail capital de J. Muyldermans sur la teneur authentique du *Practicus* ne met en cause, ce semble, que l'ordonnance des chapitres et nullement l'autorité du texte de PG⁴⁰; quant aux versions syriaques, elles dérivent, à en juger par I, 16, d'un texte court proche de celui de PG. C'est le texte court aussi, à quelques minutes près, que lisait l'historien Socrate († 439), qui cite, *κατὰ λέξιν* dit-il, de larges extraits du *Μοναχος*⁴¹; il est vrai, cependant, que ses citations ne portent que sur le petit patericon final, fait de textes apophthegmatiques qui n'appelaient pas nécessairement autant de remaniements que les *kephalaia* de caractère doctrinal. Compte tenu de cette réserve, le témoignage de Socrate inviterait à reporter à une date fort ancienne, presque contemporaine d'Évagre, le remaniement qui, dans le cas de *Pract. I, 16*, devait s'imposer à toute la tradition textuelle.

Quel pouvait être le but du remanieur? Débarrassée des trois éléments concrets et vivants signalés plus haut, la forme courte est réduite à l'état de sentence gnomique, de principe général coupé des circonstances qui en ont provoqué la formulation. Si le résultat est garant de l'intention, c'est cette généralisation doctrinale que cherchait l'abréviateur.

Et c'est grand dommage pour l'histoire, car il nous masquait ainsi les sources de l'inspiration d'Évagre, lequel ne faisait pas difficulté d'avouer ses références. Ainsi, le petit patericon de *Pract. II* renvoie aux apophthegmes⁴², et le *De oratione* se réfère explicitement aux Vies des Tabennésiotes, à propos de deux anecdotes que l'on a retrouvées dans les Vies copiées de Pachôme⁴³. On se demande donc légitimement si la forme authentique de *Pract. I, 16* ne renvoyait pas explicitement, elle aussi, à ces mêmes Vies. Le contemporain d'Évagre, compilateur de FP, qui a pris sur lui de rapprocher *Pract. I, 16* (FP, II) de l'épisode pachomien (FP, I),

⁴⁰ La teneur du *Practicus* d'Évagre le Pontique, dans *Le Muséon*, 1929, t. XLII, p. 74-89.

⁴¹ *Histoire ecclésiastique*, IV, 23 (éd. H. VALOIS, p. 235-236. Paris, 1888); sont cités *Pract. II*, 91-95, 97-99.

⁴² PG 40, 1249 A.

⁴³ *De oratione*, 108 (PG 79, 1192 A): *διάγρα τόντες καὶ τοὺς βίους τοὺς Ταβενησιώτας μοναχούς, καθά φησι, ὅτι*; cf. LEFORT, VC, p. 167, n. 8.

ne nous a pas nécessairement conservé intégralement la forme longue authentique. Même, la façon dont il amorce la citation donnerait à croire qu'il a lu, lui, dans le texte d'Évagre, une référence expresse à l'épisode pachômien : *περὶ δὲ τοῦ τοιούτου πράγματος καὶ ὁ μακάρος Εὐάγριος φὰ καὶ συνέζησα ἐμνημόνευσεν τὰ τοιαῦτα*, traduisons : « c'est à propos de cette telle affaire qu'Évagre, avec qui j'ai vécu, a mentionné les mêmes choses » ... Telle est, ce me semble, la traduction la plus probable du passage; on n'y échapperait qu'en soutenant que *πρᾶγμα* ferait allusion non pas à l'épisode lui-même, mais au principe qu'il met en cause, celui du pardon à accorder aux délinquants. Il reste en tout cas que ce ne doit pas être sans de bonnes raisons qu'un familier d'Évagre (*φὰ καὶ συνέζησα*) s'est cru autorisé à rapprocher *Pract. I*, 16 de l'épisode pachômien.

♦♦

Insérée dans la trame d'un texte B de HL, FP est une interpolation-gigogne, puisqu'il forme un morceau composite, à deux étages imbriqués : un familier d'Évagre raconte un fait arrivé à Pachôme en son monastère (I), et il le rapproche d'un chapitre du *Practicus*, auquel le dit fait avait vraisemblablement donné occasion (II). Le grec de II est un *koinè* normale, sans les copticismes qui marquent I.

Qui était ce familier d'Évagre? et quelle était la condition littéraire de FP, — partie d'un ensemble, ou pièce erratique de la tradition des apophthegmes, — lorsqu'un copiste, celui du Vaticanus gr. 2091 ou l'un quelconque de ses prédécesseurs, l'inséra dans un des rameaux de la tradition manuscrite de HL? A ces questions, nous ne pouvons fournir de réponse. Au plus pourrions-nous faire état d'interpolations analogues dans d'autres documents, et citer des récits qui, restés dans le voisinage de HL sans y être entrés, se donnent comme rédigés par un familier d'Évagre et mettent en scène celui-ci. Ces parallèles nous entraîneraient trop loin. Efforçons-nous plutôt de préciser, si c'est possible, les origines littéraires de FP, I, l'épisode pachômien.

1. Cet épisode de la *vie* de Pachôme est, à mon avis, un fragment de la *Vie* primitive de Pachôme. Tout nous persuade, rien ne nous dissuade de cette hypothèse. Le morceau nous reporte au stade des difficultés de Pachôme, dont le récit faisait obligatoirement partie

du canevas de la première Vie⁴⁴, et dont fait mention notre documentation la plus autorisée, je veux dire les *Vies sahidiqes*; il le fait même avec un tel bonheur qu'il nous fait assister chez Pachôme à la crise de conscience qui a déterminé une orientation nouvelle et définitive dans ses méthodes de gouvernement. Le style et la langue sont bien ceux que l'on attend d'une pièce née dans les milieux bilingues qui créèrent la première Vie. La date de l'attestation convient, elle aussi, à notre hypothèse : probablement connu d'Évagre († ca 400), le morceau l'était en tout cas du familier d'Évagre qui l'a cité. Son absence de la *Vita prima* ne fait pas difficulté, cette compilation tardive passant sous silence la période des tâtonnements de Pachôme; rien d'étonnant non plus à ce qu'il ne paraisse point dans nos *Vies sahidiqes*, celles-ci se réduisant pour nous à de maigres fragments.

2. Le morceau dériverait-il de la *Vie copte* primitive, d'où il aurait été excerpté pour passer en grec, — ou bien serait-il un fragment de la *Vie grecque* primitive (toute différente, bien entendu, de la *Vita prima*, pièce tardive, qui a d'ailleurs pu y puiser)? Si l'alternative que nous posons a un sens historique, les deux sont possibles, car les deux *Vies* primitives, la copte et la grecque, ont dû être rédigées vers le même temps; mais il se pourrait que notre dilemme n'eût guère de sens, à considérer les relations qui ont dû exister entre les deux *Vies*. Pour justifier ces deux points, rappelons ce que les *Vies coptes* nous apprennent de la rédaction de la première Vie.

Les *Vies* mentionnent à plusieurs reprises la présence, dans les couvents pachômiens, des « frères interprètes » qui traduisent en grec aux moines ignorants du copte les enseignements oraux de Pachôme ou de ses successeurs : Théodore, par exemple, après avoir entendu Pachôme, allait répéter en grec son enseignement « à ceux pour lesquels il servait d'interprète⁴⁵; il continua, dit-on, ce ministère au temps d'Horsieuse aussi⁴⁶. C'étaient là des traductions orales, qui ne laissaient aucune trace documentaire. Mais dès le temps de Théodore, c'est-à-dire dans les premières décades qui suivirent la mort de Pachôme en 346 (la chronologie n'est pas précise), on

⁴⁴ Cfr supra, p. 278, note 29.

⁴⁵ LEFORT, VC, p. 155 s.

⁴⁶ LEFORT, VC, p. 156.

éprouva le besoin de mettre par écrit les enseignements du fondateur et les faits de sa vie. Citons une Vie sahidique : « Lorsque les frères, dit-elle, qui lui servaient (à Théodore) d'interprètes pour traduire ses paroles en grec à ceux qui ne comprenaient pas l'Egyptien, parce que étrangers ou Alexandrins, l'eurent bien des fois entendu raconter les faits et gestes de notre père Pachôme, ils s'appliquèrent vraiment de tout cœur aux récits qu'il leur faisait à son sujet ; ils les écrivirent pour eux, parce que, après qu'il avait fini de le célébrer, lui et tous ses travaux, il soupirait en disant aux frères : Faites attention à ces récits, parce qu'un temps viendra où vous ne trouverez plus qui vous les fera. »⁴⁷ La Vie bohafrique marque plus expressément encore l'impulsion donnée par Théodore aux rédacteurs primitifs : « Eh bien, mes frères, fait-elle dire à Théodore, il est pour nous nécessaire et équitable d'écrire ses efforts pénibles depuis les débuts jusqu'à la pleine réalisation, ses pratiques et toutes les ascèses auxquelles il s'est livré, afin que son souvenir demeure sur la terre, comme il demeure toujours dans les cieux. »⁴⁸

Ces textes visent évidemment la rédaction de la première Vie copte. Mais le soin qu'on prenait de communiquer en grec oralement « aux étrangers et aux Alexandrins » l'enseignement de Pachôme et de ses premiers successeurs ne nous garantit-il pas qu'on n'eut pas un moindre souci de leur mettre en mains, dans une langue qui leur était intelligible, c'est-à-dire en grec, les documents écrits qui perpétuaient pour eux aussi les faits et gestes du fondateur et la teneur de son enseignement ? On peut donc croire, sans grand risque d'erreur, qu'il dut exister, dans la seconde moitié du IV^e siècle, une vie grecque de Pachôme. Mais à qui l'attribuer sinon à ces mêmes frères interprètes qui, après avoir servi de truchement aux Alexandrins, avaient d'abord rédigé la première Vie copte ? Dans ces conditions, que pouvait être la première Vie grecque sinon une traduction plus ou moins libre et plus ou moins adaptée de celle-là ?

Ainsi avons-nous donné, par voie indirecte, une réponse au dilemme que nous posions plus haut à propos du « modèle copte » de notre

⁴⁷ LÉFORT, VC, p. 341.

⁴⁸ LÉFORT, VC, p. 213.

moreau : modèle documentaire, ou modèle simplement mental. Une réponse directe, qui s'appuierait sur les copticismes eux-mêmes, ne nous paraît pas possible, car le copticisme le plus certain peut s'expliquer aussi bien, à la rigueur, par un modèle mental que par un modèle documentaire. Par voie indirecte, les circonstances de composition des Vies primitives nous assurent, une fois admis que notre morceau en est un fragment, que le « modèle copte » si souvent invoqué par nous était documentaire ; la chose est claire si l'épisode dérive sans intermédiaire de la première Vie copte ; elle ne l'est pas moins, par ricochet, s'il est un fragment de la première Vie grecque, vu les attaches étroites de celles-ci avec la première Vie copte.

4. Quelle que puisse avoir été l'origine immédiate de notre morceau, il resterait à savoir si son rédacteur était un Grec qui avait appris le copte, ou un Copte qui avait appris le grec.

D'une part, le rédacteur possède une bonne connaissance de la bible grecque puisque, sauf les écarts en direction de la bible copte qui marquent son texte biblique, ses citations sont dans l'ensemble conformes à notre bible grecque ; le grec qu'il écrit est généralement facile à entendre, il use de tournures spécifiquement grecques telles que la construction particiale et le génitif absolu, il emploie par deux fois le relatif composé *οὗτος δῆμος* *οὗτος* qui peut passer pour une recherche, et il sait employer, parallèlement à certaines façons de dire qui évoquent le copte, la construction grecque correcte (accusatif de durée, prépositions). Tout cela, pourtant, ou bien reste imparfait, ou bien ne postule pas nécessairement un Grec de naissance : la bible grecque n'est qu'imparfaitement mémorisée, les tournures spécifiquement grecques peuvent relever de l'emploi des recettes de traduction, et ce qui peut paraître une élégance peut être le fait d'un étranger heureux de faire montre d'une connaissance peut-être très récente et très épisodique. Les copticismes paraissent devoir peser plus lourd dans la balance ; ils sont si nombreux et si caractérisés qu'on hésite à les attribuer à un homme dont la langue native eût été le grec. A tout prendre, on explique mieux ce mélange de données en faisant du rédacteur un Copte qui aurait acquis un certain bagage de culture grecque. Et nous voilà donc ramenés soit aux « frères interprètes » qui rédigèrent la Vie copte primitive de Pachôme et sans doute aussi la Vie grecque primitive, soit à quelqu'un de leurs pairs. Conclusion simplement

probable, car, on le voit, les « grécismes » d'un morceau de ce genre sont d'interprétation aussi délicate que ses « copticismes ».

La pertinence de nos déductions ne pourrait être efficacement contrôlée que sur des manuscrits de la Vie de Pachôme autrement complets que les débris dont nous pouvons faire état. En attendant, nous ne pouvions faire autre chose que de nous exercer au périlleux travail de la critique interne. Au moins reste-il qu'une pièce nouvelle — le plus ancien fragment grec connu des Vies de Pachôme — est venue enrichir le dossier pachômien, et nous inviter à reconsiderer le problème de la teneur originelle du *Practicus* d'Évagre.

Louvain,
7, avenue Van den Bempt.

René DRAGUET.

LES PARABOLES DU ROYAUME DANS L'*« ÉVANGILE DE THOMAS »*

I. TEXTE ET TRADUCTION

A la demande de Mgr L. Cerfaux, nous présentons ici, dans le texte copte et en traduction latine, les Paraboles du Royaume contenues dans l'*« Évangile de Thomas »*.

L'édition est établie d'après les planches de l'édition photographique publiée récemment par le Musée Copte du Caire¹. Nous marquons de crochets pleins [] les éléments perdus par suite de mutilations du papyrus, et de crochets ajourés [] les éléments conservés mais illisibles ou douteux sur les planches. Les mots grecs entre parenthèses reproduisent les mots grecs figurant dans le copte. La ponctuation du texte copte est notre.

¹ P. LARIB, *Coptic Gnostic Papyri in the Coptic Museum at Old Cairo*, I, Le Caire, 1956. Voir G. GARITTE, *Le premier volume de l'édition photographique des manuscrits gnostiques coptes et l'*« Évangile de Thomas »**, dans *Le Muséon*, 70 (1957), p. 59-73.

1. *Le grain de sésame*
(n° [20], pl. 84, l. 26-33)

ΠΕΧΩΜΑ-ΦΩΤΗΣ ΗΙ(ΗΣΟΥ)Σ ΧΕΧΟΟΣ ΕΡΟΝ ΧΕΤΗΠΤΕΡΟ
ΗΠΠΙΗΣ ΕΣΤΑΤΩΗ ΕΗΗ. ΠΕΧΑΠ ΗΑΥ ΧΕΕΣΤΑΤΩΗ ΛΥΕΛΙΕ
ΦΩΛΤΑΗ, ΣΟΕΗ ΠΑΡΑΗΡΟΣ ΤΗΡΟΥ. ΣΟΤΑΗ ΛΕ ΕΣΦΑΗΣ
ΕΧΗΠΙΚΑΣ ΕΤΟΥΡΣΩΕ ΕΡΟ, ΦΛΑΓΤΕΥΟ ΕΒΟΛ ΣΙΝΟΥΓΟΣ ΗΤΑΡ
ΗΠΩΨΩΕ ΗΙΚΕΤΗ ΗΞΑΛΑΤΕ ΗΤΠΕ.

Aiunt discipuli (*μαθητής*) Iesu quia : Die nobis cui regnum eisdorum assimiletur. Ait illis quia : Assimilatur grano sīnapsis; parvum (est) plus quam (*ταράτ*) semina omnia; quando (*ὅταν*) autem (*εἰ*) cadet super terram ¹ quae laboratur ², profert magnum ramum et fit refugium (*στέργη*) volucrum eaeli.

¹ « la terre ». ² « qui est travaillée »; *περιβάλλει*, litt. « operam facere ».